

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 7 mars 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 1 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadin, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LEFEBVRE Daniel, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, MILLE Robert, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à SELIN Pierre, BEUGIN Élodie donne procuration à BOMMART Émilie, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DEMULIER Jérôme donne procuration à LEMOINE Jacky, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel,*

*LEGRAND Jean-Michel donne procuration à DELPLANQUE Émeline, LELEU Bertrand donne procuration à LAVERSIN Corinne, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, FACON Dorothee donne procuration à GACQUERRE Olivier, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*CHRETIEN Bruno, DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain, BLOCH Karine, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEVENT Isabelle, MALBRANQUE Gérard, PREVOST Denis, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURSEL-DERUELLE Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur FOUCAULT Gregory est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**7 mars 2023**

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**CONVENTION CADRE 2023-2026 « PETITES VILLES DE DEMAIN » D'AUCHEL,  
CALONNE-RICOUART ET LILLERS - AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE  
ACTION CŒUR DE VILLE DE BETHUNE-BRUAY-LA-BUISSIÈRE VALANT  
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2018, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est engagée à porter le programme Action Cœur de Ville de Béthune/Bruay-la-Buissière et à signer la convention-cadre s'y rapportant.

Par délibération n°2020/CC029 en date du 5 février 2020, le Conseil communautaire a autorisé la signature de l'avenant n°1 « phase de déploiement » à la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Béthune – Bruay-la-Buissière valant Opération de Revitalisation de Territoire.

Par délibération n° 2021/CC095 en date du 29 juin 2021, le Conseil communautaire approuvait la Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » des communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, et formalisait ainsi l'engagement de la Communauté d'Agglomération et de l'Etat.

Il est aujourd'hui proposé d'intégrer par avenant, la convention cadre « Petites de Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, à la convention de déploiement d'Action Cœur de Ville de Béthune et Bruay-la-Buissière valant Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le cadre stratégique commun qui structure cette convention et sera décliné au sein des projets de revitalisation de chaque commune, comporte comme axes d'intervention :

- L'habitat au titre de l'amélioration et de la diversification de l'offre de logements,
- L'amélioration du cadre de vie, le traitement des espaces publics et le renouvellement urbain,
- L'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique et foncière,
- La revitalisation commerciale et le confortement des services,
- L'attractivité touristique, la valorisation patrimoniale et l'animation locale.

Pour rappel, les dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » reposent sur un partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération qui, en plus de la mise en œuvre de ses compétences (habitat, commerce, mobilité,...), porte l'ingénierie en charge de leur coordination

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 février 2023, il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de déploiement « Action Cœur de Ville » valant Opération de Revitalisation de Territoire afin d'y intégrer la convention cadre « Petites de Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de déploiement « Action Cœur de Ville » valant Opération de Revitalisation de Territoire afin d'y intégrer la convention cadre « Petites de Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

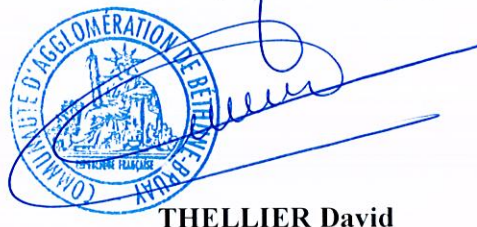
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **09 MARS 2023**

Et de la publication le : **09 MARS 2023**  
Par délégation du Président,  
Vice-président délégué,



THELLIER David



THELLIER David

# **Avenant n°2 à la convention cadre ACV de Béthune-Bruay valant ORT**

## **Portant sur les communes Petites villes de Demain d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers**

### **ENTRE**

**La commune d'AUCHEL**, représentée par son Maire, Philibert BERRIER, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xxxx,

**La commune de CALONNE-RICOUART**, représentée par son Maire, Ludovic IDZIAK, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du xxxx,

**La commune de LILLERS**, représentée par son Maire, Carole DUBOIS, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du xxxx

**La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**, représentée par son Président, Olivier GACQUERRE, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 7 mars 2023

Ci-après désignées par les collectivités bénéficiaires,

D'une part,

### **ET**

**L'État,**

Représenté par xxxxx nom du Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane et les communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du [30 juin 2021]

Le programme Petites villes de Demain comme celui d'Action Cœur de Ville, s'inscrit parmi les dispositifs contractuels référencés au sein du CRTE de la CABBALR signé le 21 janvier 2022 et concourt à la mise en œuvre de ses axes stratégiques. Il répond à la volonté affichée de réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et la réalisation du projet de territoire adopté le 6 Décembre 2022.

Par ailleurs, au titre de la cohésion sociale, de la politique de la ville et de l'habitat, ce programme trouvera également des prolongements via le Contrat de ville territorial, l'engagement opérationnel des OPAH-RU et le renforcement des Programmes d'Intérêt Généraux de la compétence Habitat de l'agglomération.

Enfin, il s'adosse aux documents de planification du territoire à savoir le SCOT de l'Artois en cours de révision et le PLH.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Elle sera référencée comme avenant (n°2) à la convention cadre ORT d'Action Cœur de Ville de Béthune-Bruay-La-Buissière.



## Article 2 – Les ambitions du territoire

### Le projet de territoire de la CABBALR :

Bien que densément peuplée, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane repose sur une organisation multipolaire et présente des caractéristiques périurbaines et rurales significatives avec une part importante de communes de moins de 2000 habitants et des terres agricoles qui couvrent 60% de sa superficie. Fruit de la fusion de plusieurs EPCI, elle est reconnue comme un territoire composé d'espaces de typologies différentes, avec des fonctionnalités et une histoire propre et requiert de ce fait une approche intégratrice.

Le projet de territoire adopté le 6 décembre 2022 fonde une nouvelle ambition : celle de construire collectivement un territoire « 100% durable », écologiquement, socialement et économiquement

Face aux enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et démocratiques, une nouvelle étape doit être franchie pour inscrire l'agglomération dans un mode de développement durable avec comme finalités le bien être des habitants et la cohésion sociale.

Le projet de territoire a été l'occasion pour les élus communautaires et communaux de se saisir de cette mutation « positive » et de déterminer ainsi le cadre stratégique qui inscrira les politiques de l'agglomération dans la résolution des enjeux identifiés à l'horizon de la prochaine décennie. Il répond dans ce sens aux principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance affichés au sein du pacte de gouvernance approuvé en juin 2021, qui consolide la place des communes dans le processus décisionnel et situe les habitants au centre des préoccupations.

Cette prise en compte des défis énergétiques, environnementaux, sociaux, économiques et la conduite du changement qui s'y rattache se traduira par davantage de sobriété en matière de consommations (foncière, des ménages, énergétiques...), de solidarité et de coopérations, de soutien envers l'innovation (sociale, servicielle, technologique...) et de prise d'initiatives.

Pour autant, renforcer l'idée d'appartenance à un territoire, lutter contre les fractures sociale et territoriale, améliorer la qualité de vie de ses habitants, réduire les inégalités ne peuvent pas s'envisager sans investir pleinement le sujet des services et de leur niveau d'accès. La CABBALR a dans ce sens renforcé une démarche de coopération avec ses communes membres pour faciliter l'accès aux services et mettre de la « cohésion spatiale » rassemblant ruralité et urbanité. C'est dans cet esprit que les élus de la CABBALR ont retenu comme modèle d'organisation celui du territoire polycentrique dit « de la demi-heure ».

Autour de Béthune capitale administrative et chef-lieu de l'Arrondissement, l'agglomération est organisée en bassins de vie ; un réseau de communes qui concilient des services relais et de centralité (Bruay-La-Buissière, Lillers, Isbergues, Noeux les Mines, Auchel...). Ces communes offrent à leurs habitants un accès à des services et des fonctionnalités de proximité qu'il convient de préserver et de renforcer. Cette organisation polycentrique est identifiée comme un atout pour mailler le territoire, limiter les temps d'accès aux services et fait sens avec les objectifs du dispositif Petites Villes de Demain

Pour mettre en mouvement et en récit cette nouvelle trajectoire à l'échelle du territoire et impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement annoncé, la démarche de concertation menée par la CABBALR a reposé sur divers temps et outils participatifs menés directement au contact des habitants.

La vision stratégique et globale du territoire permettant de capitaliser et de réinvestir l'ensemble de travaux et contributions émises au cours de ces étapes de concertation et d'arbitrage a abouti à 4 priorités qui constituent le socle de la déclinaison du programme opérationnel et répondent à l'ambition de faire de la CABBALR « l'agglo 100% durable »

#### A savoir :

- Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

## Article 3 – Les orientations stratégiques

### Les périmètres des Opérations de Revitalisation de Territoire

Au regard des éléments clés des diagnostics et enjeux communaux figurant dans la convention d'adhésion et consolidés durant la phase d'initialisation les communes ont arrêté un périmètre ORT.

#### **AUCHEL :**

Le périmètre ORT de la commune comprend 3 secteurs en particulier (le Centre-Ville, la friche de la Cité 3 et le quartier Rimbert) et se prolonge en bordures de voies qui confèrent des entrées de ville ; il recouvre le périmètre OPAH-RU et une partie des secteurs en QPV.

Le centre-ville constitue la cible privilégiée au regard de la nécessité de renforcer une centralité et les fonctions urbaines, de traiter les problématiques d'habitat, de redynamiser le tissu commercial et de recomposer les espaces publics.

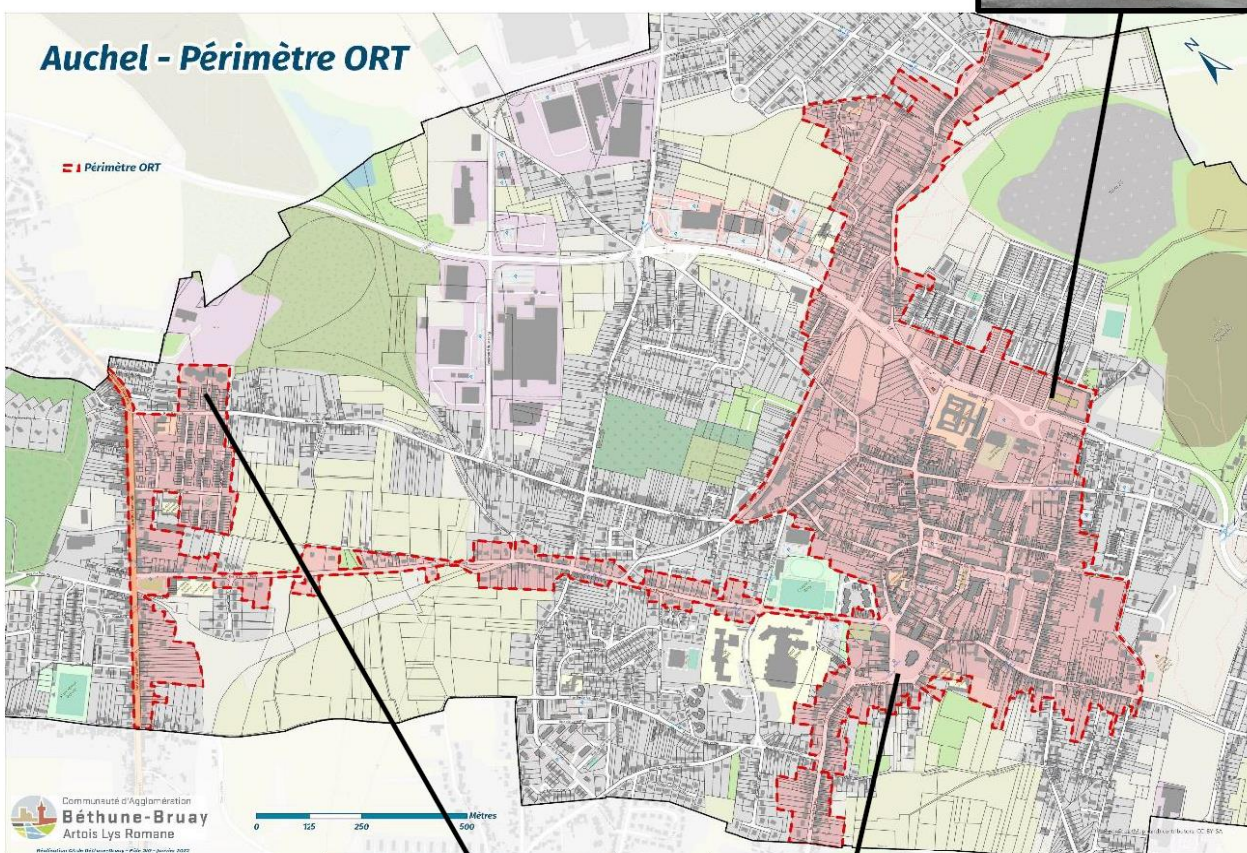
La friche urbaine de la Cité 3 située en bordure de RD 183 représente un enjeu majeur, tant sur le plan de l'image de la commune particulièrement dégradée depuis de nombreuses années par ce vaste ensemble délaissé, que celui du renouvellement urbain et des opportunités de mutabilité du foncier qu'il sous-tend.

Le quartier Rimbert associé à celui de St-Pierre représente une réelle polarité (tissu commercial, espaces récréatifs et de loisirs, écoles...) mais excentrée au nord de la commune et traversée par la RD 916. Il s'agit pour la commune de maintenir une attention sur ce quartier qui constitue également une entrée de ville et d'améliorer ses connexions avec le centre-ville depuis le Boulevard Basly dont l'état particulièrement dégradé nécessitera un traitement. Les liaisons douces étant privilégiés.

Le prolongement du périmètre ORT le long des rues Casimir Beugnet et Uriane-Sorraux se justifie par la volonté d'intégrer le linéaire de bâti en front à rue caractérisant des entrées de ville depuis Lozinghem et Cauchy à la Tour dans une logique plurielle d'amélioration du cadre de vie, d'image de la commune, et de conditions de vie et d'habitation.



## Auchel - Périmètre ORT



Friche de la Cité 3



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

0 125 250 500 Mètres



Quartier Rimbert



Centre-ville

## CALONNE-RICOUART

Le périmètre ORT de la commune intègre le Centre Bourg, prolongé aux entrées de ville via les rues de Bruay, de Cauchy, de Camblain et Auguste Delattre.

Le centre-bourg constitue une entité structurée en fond de vallée regroupant la majorité des fonctions dont la gare SNCF, services et commerces. La commune souhaite conforter selon une approche intégrée cette centralité, son attractivité et son rayonnement en privilégiant le maintien des commerces et services, la rénovation des équipements, le traitement des espaces publics, le développement des continuités et liaisons douces infra-urbaines l'ensemble couplé à des réponses spécifiques pour le traitement de l'habitat.

La prise en compte des principales entrées de villes et voies d'accès dans le périmètre ORT confère le souhait de la commune de rendre le tissu urbain en linéaire, ou plus morcelé en milieu moins dense, plus attractif dans l'optique de générer des opportunités de renouvellement de l'offre de logements.

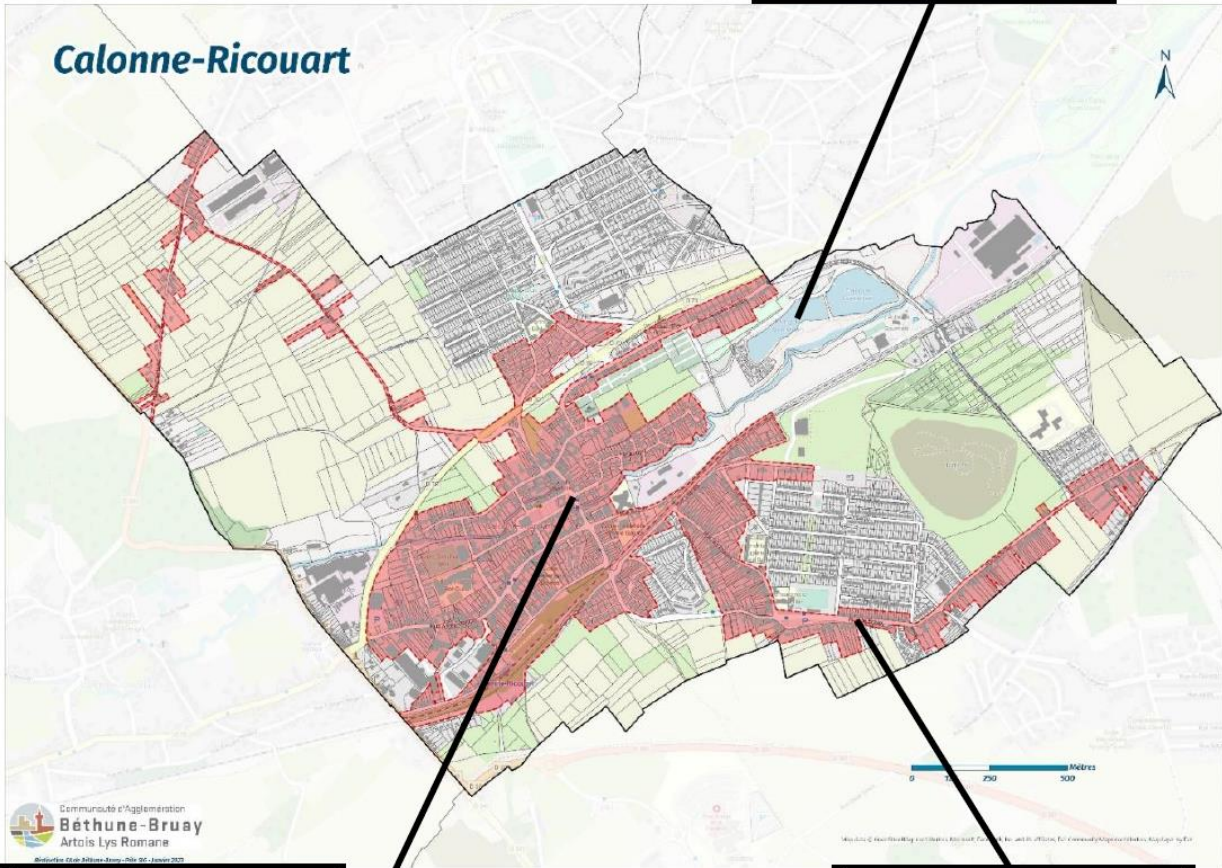
PROJET



Parc Calonnix



Calonne-Ricouart



Centre-ville



Entrée de ville, rue de Bruay



## LILLERS

Le périmètre ORT de la commune est configuré à l'échelle du centre-ville au sein duquel se concentrent la majorité des commerces et services.

Il intègre également les espaces en friche (industriels au nord et habitat), les espaces verts avec le Parc du Brûle, le secteur gare en développement et englobe les périmètres OPAH et QPV. Il confère ainsi une démarche intégrée et couvrant les sujets du commerce, des mobilités, de la réhabilitation du patrimoine communal, du renouvellement urbain et du développement des services.

PROJET



# Lillers - Périmètre ORT

Friches industrielles



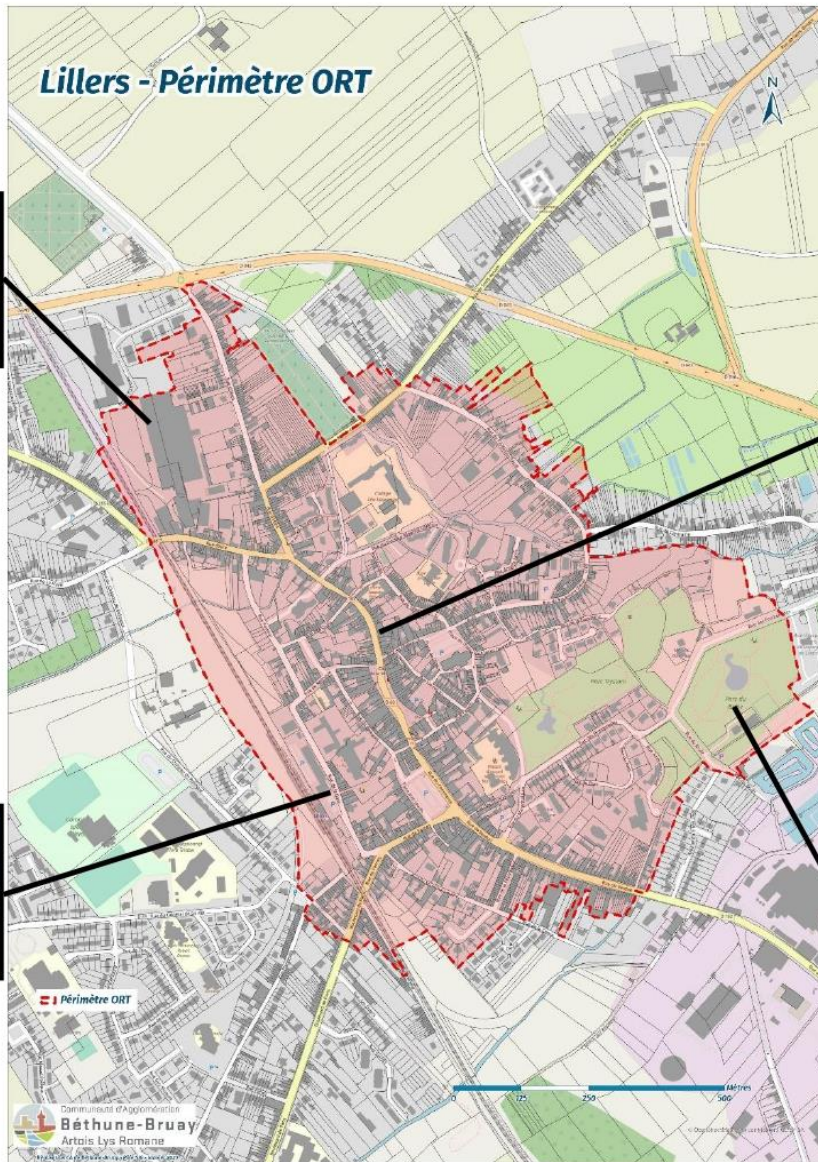
Commerces du centre-ville



Pôle Gare



Parc du Brûle



## Les orientations stratégiques :

### 1] Au titre de l'habitat :

*Au travers de la mise en œuvre des OPAH-RU sur les communes d'Auchel (Annexe 2.1) et de Lillers (Annexe 2.3) et d'un renforcement du PIG sur Calonne-Ricouart (Annexe 2.2) et des enjeux relevant de la lutte contre les fractures sociales (maintien à domicile, résorption de la vacance et de l'habitat indigne, plan « logement d'abord »), les communes visent comme objectifs :*

- Repérer, démarcher, informer et accompagner les propriétaires occupants pour l'amélioration de leur habitat et les investisseurs pour valoriser des immeubles délaissés et les remettre sur le marché locatif
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Diagnostiquer et traiter les situations de mal-logement
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- Lutter contre la vacance structurelle
- Proposer des solutions de requalification urbaine pour les immeubles dégradés ou délaissés sans porteur de projet

Ces deux outils sont configurés sur des périmètres d'intervention plus restreints de manière à favoriser la concentration des moyens doivent permettre de générer de réelles plus-values.

Il s'agit notamment d'inciter les communes à intervenir dans le co-financement des actions, d'initier des leviers en matière de renouvellement urbain et de réhabilitations du bâti y compris la rénovation des façades qui contribuent au changement d'image des centres-villes et de renforcer les interventions sur le parc locatif privé. Ces éléments devant trouver leur déclinaison au travers d'une démarche pro-active (mission d'animation et de communication, soutien financier des partenaires et des collectivités et mesures coercitives).

Les actions de communications auprès du grand public se traduisant par la création d'un numéro de téléphone dédié, de permanences d'accueil, de publications presse et journaux municipaux, sites des communes, flyers, affiches, courriers ciblés...

En complément de ces engagements, les 3 communes ont également adhéré au dispositif « Permis de Louer » de la CABBALR dans le but de renforcer les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et d'améliorer la qualité des logements locatifs. Les secteurs d'intervention respectifs étant majoritairement configurés à l'échelle des périmètres OPAH-RU et du centre-bourg de Calonne-Ricouart

#### **AUCHEL :**

Les objectifs fixés de réhabilitation de logements sont estimés à 175 logements individuels (propriétaires occupants, locatifs privés, ravalement de façade) dont 77 ravalements de façades et 40 logements inclus dans des copropriétés fragiles (objectif commun avec Lillers).

#### **CALONNE-RICOUART :**

La déclinaison du volet habitat pour la commune de Calonne-Ricouart se traduira au travers d'un PIG « renforcé » en partenariat avec la CABBALR. Il s'agit de pouvoir mieux accompagner la commune qui ne bénéficie pas d'état des lieux de son habitat et d'une connaissance fine des situations de vacance ou de l'état des façades.

Les axes d'intervention du PIG (amélioration du parc privé via notamment l'amélioration de logements anciens, dégradés, vacants ou occupés, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap couvrent un champ suffisant large pour initier une démarche efficace et appropriée aux spécificités du tissu local.

Le focus spécifique mis en œuvre sur la commune permettra de :

-Renforcer les effets du dispositif grâce à une communication plus active à l'échelle de la commune de la part du prestataire en charge du PIG de la CABBALR



-Proposer par voie d'avenant à la convention PIG une déambulation dans le périmètre d'intervention qui permettra d'identifier et de qualifier l'état de dégradation des immeubles, des éventuelles copropriétés voire également des façades. A l'issue de ce repérage, un plan d'action sera établi jusqu'à l'échéance du PIG dans un premier temps (avril 2024).

**LILLERS :**

Les objectifs fixés de réhabilitation de logements sont estimés à 175 logements individuels (propriétaires occupants, locatifs privés, ravalement de façade) dont 77 ravalements de façades et 40 logements inclus dans des copropriétés fragiles (objectif commun avec Auchel).

PROJET



## 2] Au titre du cadre de vie, du traitement des espaces publics et du renouvellement urbain

Les communes partagent une approche qui vise à intervenir de manière significative sur le traitement de leurs espaces publics au profit du cadre de vie, de l'ambiancement, des usages au quotidien et des circulations. La préoccupation de rendre plus visible les fonctionnalités et de valoriser les éléments de patrimoine et de qualité constitue une action forte au profit de l'amélioration de l'image de la commune et de la qualité de vie citadine.

Dans ce sens, les communes déclineront leurs interventions sur la durée du dispositif.

### **AUCHEL :**

La commune a programmé plusieurs opérations sur le centre-ville avec notamment la création d'un square sur un délaissé urbain, la création d'un espace mixte rue F.Evrard et la réfection des voiries dont le Boulevard Basly qui relie le quartier de Rimbert/St Pierre. Elle s'attachera également dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la mobilité à réorganiser les zones de stationnement.



*Boulevard Basly en travaux  
2023*

Enfin, la friche de la Cité 3 constitue un élément clé de l'ORT sur le plan du renouvellement urbain et doit à terme permettre de réinvestir le foncier et encourager l'arrivée de projet privés (commerces, bailleurs, services...).



*Friche de la cité 3  
2023*





## CALONNE-RICOUART :

La mission d'Interland a permis de mettre en cohérence et de capitaliser l'ensemble des études et réflexions préalables et de qualifier les interventions de la commune sur le traitement de ses espaces.

La commune poursuivra son agenda d'accessibilité communal et mènera sur la durée du programme des opérations de traitement et de rénovation des voiries. Le traitement qualitatif des espaces publics intégrera par ailleurs une dimension végétale au profit de la renaturation en ville et la création de zones de rencontre. Cette approche ne se limitera pas uniquement au centre-ville et irriguera l'ensemble des quartiers dont la cité 5 au titre de l'étude urbaine menée par la CABBALR dans le cadre de l'ERBM avec les communes d'Auchel et de Marles-les-Mines.

## LILLERS :

La commune prévoit d'intervenir sur le traitement du parvis de la salle Le Palace dès 2023 avant de poursuivre au fil de l'eau sur la durée du programme les opérations de requalification et de renaturation des espaces publics.



*Façade (parvis) de la salle Le Palace  
Rue d'Aire  
2023*

Au titre de la recomposition urbaine, la commune lance un AMI pour le traitement de la friche Quillet et projette à compter de 2024 l'engagement de la requalification de l'îlot De Lattre en cœur de ville.



*Façade du bâtiment Quillet  
Rue d'Aire  
2023*



*Friche Quillet  
Vue de la rue Pasteur  
2023*

Elle investira également les espaces verts et les liaisons écologiques avec le réaménagement du parc du Brûle à compter de 2024, véritable poumon vert et espace de promenade et de loisirs qui constitue également un enjeu fort en termes d'attractivité et d'image et poursuivra l'aménagement d'une liaison douce le long du ruisseau d'Hurionville qui traverse la commune.



*Entrée du Parc du Brûle  
Chemin de la piscine  
2023*

PROJET



### **3] Au titre de l'adaptation au changement climatique, des mobilités, de la sobriété énergétique**

Enjeu majeur pour les 3 communes au regard du contexte de transition écologique et énergétique auquel elles doivent faire face. Chaque commune déclinera sur la durée du dispositif un programme de réhabilitation de son patrimoine. Ces démarches étant préalablement définies et calibrées à partir de diagnostics patrimoniaux et énergétiques.

S'agissant des mobilités et de la préoccupation de réduire la place et l'impact de la voiture en centre-ville et de favoriser les circulations douces, les communes porteront également à partir d'études préalables l'aménagement de voies et pistes cyclables et la reconfiguration de zones de stationnement.

#### **AUCHEL :**

Le diagnostic global du patrimoine se prolonge en 2023 au même titre que la réhabilitation thermique des bâtiments et équipements qui sera lissée annuellement.

La commune prévoit également de mener une étude de mobilité à l'échelle de la commune à compter de 2023 en lien avec le réseau du BHNS afin d'identifier les potentialités d'aménagements de structures et de liaisons douces.

#### **CALONNE-RICOUART :**

La commune poursuivra en premier lieu les opérations de rénovation du patrimoine bâti et de l'éclairage public, la production d'énergies (déploiement de panneaux photovoltaïques) et l'optimisation de ressources (réseau de chaleur urbain) pour tendre vers l'autosuffisance.

Elle mènera également en parallèle et en plusieurs phases des aménagements cyclables qui seront déterminés en cohérence avec les arrêts du BHNS et dans le but d'améliorer le réseau existant au profit des liaisons infra-urbaines.

#### **LILLERS :**

La commune réalisera avec le soutien du Céréma une étude de mobilité visant à définir un schéma global répondant aux problématiques des circulations, des liaisons infra-communales et de stationnement. L'ensemble trouvant son prolongement dans le cadre de l'aménagement structurant programmé du pôle gare en tant que pôle d'échanges qui à terme générera de nouvelles opportunités de liaisons vers le centre-bourg et de réorganisation du stationnement et des flux de circulation. La mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable est en cours sur la durée du programme.



*Environnement de la gare  
2023*



La commune mènera également sur la durée du dispositif un programme de réhabilitation thermique significative de son patrimoine communal.

PROJET



#### **4] Au titre de la revitalisation commerciale et du confortement des services**

La phase d'initialisation a permis aux communes d'expérimenter et d'initier un certain nombre d'actions, de mesures et d'analyses en faveur du commerce local (ex des diagnostics « Shop'in » et numérique) qui trouveront pour la plupart leur prolongement sur la durée du dispositif.

Au titre de l'ingénierie avec le recrutement de manager de commerces à Auchel et Lillers et via la mise en œuvre de solutions numériques.

La commune d'Auchel mobilisera des financements directs sous forme de primes en faveur de la création de commerces, la rénovation des vitrines et la mise en accessibilité et mènera en complément une démarche spécifique de résorption de la vacance commerciale. La commune prévoit d'aménager une aire d'accueil pour les commerçants ambulants.

La commune en partenariat avec la CABBALR a inscrit comme priorité le devenir de l'ancienne clinique-maternité dont la situation en centre-ville revêt une dimension importante et impactante pour le développement de la commune. Les études afin de déterminer la vocation future de la structure sont pour le moment en cours.



*Ancienne clinique, rue du docteur Laënnec  
2023*

La commune de Lillers complètera ses interventions par la mise en place d'un observatoire du commerce local et s'appuiera également sur la maison des permanences, qui viendra compléter l'offre « Maison France Services » pour créer une dynamique de services attractive en direction des habitants de la commune et des communes voisines.



*Maison des Permanences  
Rue Neuve  
2023*

La commune de Calonne-Ricouart dont le tissu commercial en centre-ville est moins dense poursuivra le dispositif « commerces en test » et étudiera la possibilité de mobiliser des outils de portage foncier pour encourager l'arrivée de nouveaux commerces et services (dispositif FONSALIA).

## 5] Au titre de l'attractivité touristique et de la valorisation du patrimoine

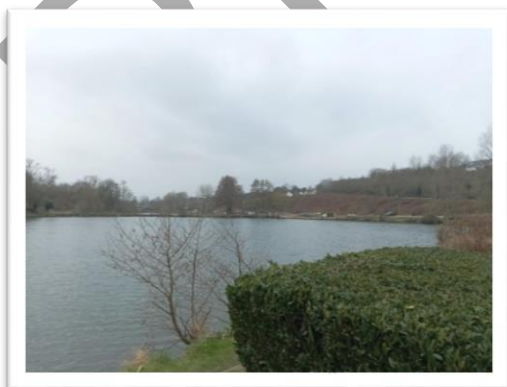
En complément des opérations de traitement de leur espace public et d'amélioration du cadre de vie, les communes souhaitent mener des actions d'animation et de promotion de leurs patrimoine culturel et naturel dans le but de véhiculer une meilleure image et de porter une nouvelle dynamique.

La commune d'Auchel aménagera dès 2023 une guinguette au bois de St Pierre et a programmé à compter de 2024 la rénovation du ciné théâtre dont le rayonnement de la programmation dépasse largement les limites communales.



*Ciné-théâtre Louis Aragon, rue Jean  
Jaurès  
2023*

La commune de Calonne-Ricouart bénéficie d'une ressource considérable avec le parc Calonnix. Un site très fréquenté, intégré à la chaîne des parcs du Pole Métropolitain de l'Artois et qui vient de faire l'objet d'une première étape de requalification. La commune engagera la suite du programme de valorisation et de développement de Calonnix à compter de 2025 avec la préoccupation d'améliorer les connexions du parc avec le centre-ville.

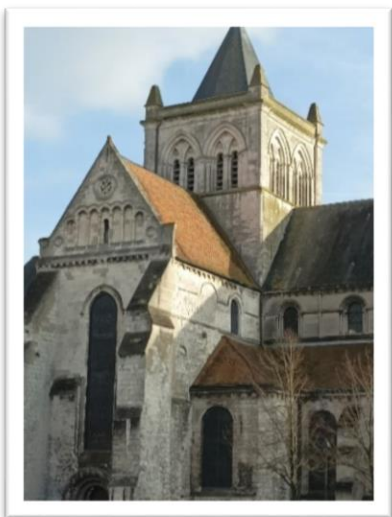


*Parc Calonnix  
2023*

La commune de Lillers dispose d'éléments de patrimoine remarquable en cœur de la ville ancienne qui participe à son attractivité (la collégiale Saint-Omer, Notre-Dame de la Miséricorde, la Maison de l'Argentier, ...). A ce titre,



elle a programmé sur la durée du dispositif des actions de valorisation de ce patrimoine culturel et historique pour qualifier des parcours thématiques et rendre davantage lisible ses atouts auprès de l'extérieur. En lien avec ces démarches, la commune projette de requalifier la maison Delelis-Fanien pour y développer un centre de médiation sur l'histoire industrielle de la commune et de la chaussure en particulier.



*Eglise collégiale Saint-Omer  
Vue de la Rue de l'Eglise  
2023*



*Maison Delelis-Fanien  
Rue du Maréchal Juin  
2023*

PRO



## Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

### 4.1 Les actions

Les programmations pluriannuelles figurent en annexe 1 et les fiches des actions inscrites en 2023 en annexe 4; elle relèvent du pilotage globale du CRTE de la CABBALR.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet CRTE-PVD et ACV, sont adressées aux financeurs potentiels.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

### 4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d’action. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés au plan d’action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

## Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, AULA...pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ





d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes d'AUCHEL, CALONNE-RICOUART et LILLERS assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et de transition écologique.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois lys Romane (CABBALR) porte le poste de chef de projet en charge de la coordination et de l'animation du programme en étroite collaboration avec les 3 communes lauréates et les partenaires du contrat.

Elle s'engage à mobiliser ses compétences de droit commun au service des programmes d'actions ainsi qu'à son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à mobiliser dans la limite de leurs contraintes budgétaires les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage. Au titre de la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération, le programme Petites villes de demain décline des actions opérationnelles pour conduire les démarches de transformation et de transition écologique à moyen et long terme au profit notamment du renforcement des fonctions de centralité et au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT du poste de chef de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien

permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Les communes veilleront sur la durée du dispositif à informer et associer les habitants et acteurs locaux (commerçants, artisans, associations, bailleurs...) aux démarches de redynamisation urbaine et de valorisation locale qu'elles mettront en œuvre.

Que ce soit au titre de l'aménagement des espaces publics, de la valorisation des éléments patrimoniaux ou dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ou de l'amélioration de l'habitat, les communes mobiliseront les outils et mesures appropriées pour impliquer habitants et acteurs (journal municipal, réunions d'information, de quartier, temps de concertation et d'enquêtes, relais des centres sociaux et du conseil citoyen)

#### 6.5. Maquette financière annuelle

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée en Comité de Projet annuel.

Voir annexes 3.1, 3.2 et 3.3.

### Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le CRTE de la CABBALR dans le cadre d'un comité de pilotage unique coprésidé par le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant, et par le Président de

la CABBALR ou son représentant et regroupant également les dispositifs ACV de Béthune-Bruay-La-Buissière et PVD d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.

Il est composé des représentants des communes et de la CABBALR, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, de la Région ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui des dispositifs ACV et PVD.

Il siègera au minimum une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

En complément du Comité de Projet, un comité technique propre au dispositif PVD sera mise en place à raison de 3 à 4 réunions par an dans le but d'assurer un suivi régulier des actions, de procéder à des ajustements éventuels, de consolider les dynamiques partenariales et de préparer le comité de projet. Il sera animé par le chef de projet et composé des représentants des directions de la CABBALR, des services des communes et des services de l'Etat et des partenaires du programme.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du programme**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

## **Article 9 - Résultats attendus du programme**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.



### 1-Habitat

Objectifs	Indicateurs
Améliorer la performance énergétique des logements- rénovation du parc de logements anciens	Nombre de logements traités
Diagnostiquer et traiter les situations de mal-logement	Nombre de logements repérés Solutions apportées
Renforcer les actions de communication et d'accompagnement auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs	Nombre d'actions mises en œuvre

### 2-Cadre de vie, traitement des espaces publics, renouvellement urbain

Objectifs	Indicateurs
Améliorer la qualité des espaces publics (traitement, verdissement, fonctionnalité...)	Nombre d'opérations menées Surfaces traitées, typologies des interventions, plus - values générées, effets induits
Qualifier les usages et leur organisation	
Traiter et recomposer les friches et délaissés	

### 3-Adaptation au changement climatique, mobilité, sobriété énergétique

Objectifs	Indicateurs
Rénover le patrimoine communal - production d'énergie renouvelable	Nombre de bâtiments et équipement réhabilités -gains énergétiques produits
Développer les mobilités actives et décarbonnées, atténuer la place de la voiture	Aménagements de voies et pistes cyclables (ML réalisés), solutions intermodales, gestion adaptée du stationnement

### 4-Revalorisation commerciale et confortement des services

Objectifs	Indicateurs
Conforter les commerces, artisanats et services	Evolution du nombre d'établissements
Accompagner les acteurs et porteurs de projets	Nombre de projets suivis, initiatives et outils mobilisés
Animer le réseau local	Nombre d'actions d'animation et de promotion menées

### 5-Attractivité touristique et valorisation du patrimoine



Objectifs	Indicateurs
Promouvoir, valoriser et préserver le patrimoine historique, culturel, naturel et les équipements de loisirs	Nombre d'actions menées Impact sur la fréquentation, nombre de visiteurs
Concevoir des outils de promotion touristique et des animations locales	

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à Avril 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

### **Article 12 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

### **Article 13 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

### **Article 14 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Lille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Lille.



Ville d'Auchel	Ville de Calonne-Ricouart	Ville de Lillers
Le Maire d'Auchel Philibert BERRIER	Le Maire de Calonne-Ricouart Ludovic IDZIAK	Le Maire de Lillers Carole DUBOIS
Etat	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	
Pour le Préfet du Pas-de-Calais, Le Sous-Préfet de Béthune Eddie BOUTTERA	Le Président de la CABBALR Olivier GACQUERRE	

PR



# Sommaire des annexes

## Annexe 1 – Programmation pluriannuelle

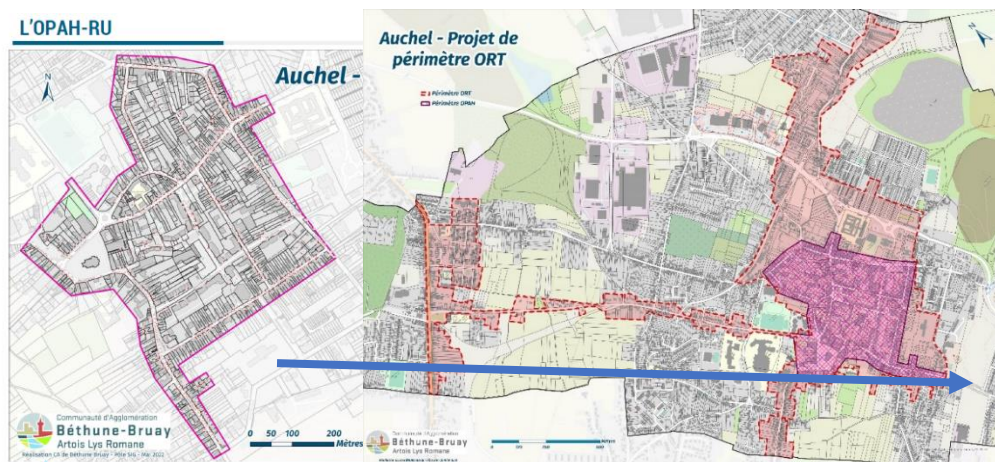
		2023	2024	2025	2026	
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, MOBILITES ET SOBRIETE ENERGETIQUE	AUCHEL	Etude mobilité / stationnement				
		Réfection Bd Basly				
		Réfection de la rue Casimir Beugnet				
		Réflexion sur les itinéraires BHNS				
				Réfection de la rue Vandervelde		
			Rénovation énergétique des batiments communaux : Toitures, Menuiseries, sols			
	ALONNE - RICOUAR	Etude rénovation énergétique des batiments communaux				
		Rénovation énergétique et installation de panneaux photovoltaïques à l'école Deneux (DTER 2023)				
		Programme de rénovation de l'éclairage public				
		Aménagement de liaisons douces entre la Cité 5 et Calonnix				
		Aménagement d'itinéraires cyclables (1ère phase)				
		Poursuite de la rénovation thermique du patrimoine communal et développement de la production photovoltaïque				
	Poursuite de l'aménagement cyclable					
LILLERS	Etude mobilité (CEREMA)					
	Lancement de l'AMI 6-8 rue d'Aire (requalification de la friche Quillet)					
	Etude patrimoniale et énergétique					
	Mise en œuvre du schéma cyclable (1ère tranche)					
				Requalification de la maison Delelis-Fanien		
REVITALISATION COMMERCIALE ET CONFORTEMENT DES SERVICES	AUCHEL	Développement de la stratégie d'activation des RDC commerciaux vacants				
		Primes à la création				
		Primes Réno Vitrine				
		Primes Accessibilité				
		Réhabilitation de l'ancienne clinique : centre d'archivage communautaire et activité économique				
		Création d'une aire d'accueil pour commerçants ambulants rue F. Evrard				
		Déménagement du multi-accueil les "P'tits Loups"				
					Valorisation et réhabilitation du ciné-théâtre Louis Aragon	
	ALONNE - RICOUAR	Prolongement des outils "commerces en test" et "foncière"				
			Maison des permanences			
LILLERS	Mise en œuvre de solutions numériques pour le commerce					
		Mise en œuvre de l'observatoire du commerce				
CADRE DE VIE, ESPACE PUBLIC, RENOUVELLEMENT URBAIN	AUCHEL	Favoriser la biodiversité, la transition écologique et le développement durable dans la gestion des espaces verts				
		Mise en place d'un permis de végétaliser				
		Rénovation de l'Eglise				
		Création d'un square en centre-ville				
		Valorisation et réhabilitation du Bâtiment Michelet				
		Aménagement de la Cité Rimbart				
		Création d'un espace public mixte rue F. Evrard				
		Valorisation et réhabilitation du ciné-théâtre Louis Aragon				
		Rénovation de la salle Basly				
					Restructuration de la rue Jean Jaurès	
	ALONNE - RICOUAR	Agenda accessibilité PMR				
		Traitement et sécurisation des voiries				
		Traitement qualitatif des espaces publics				
		Rénovation des équipements sportifs				
	LILLERS	Aménagement des espaces publics du centre-ville				
Aménagement / Equipement du Parc du Brûle						
Requalification 39 rue d'Aire (aménagement des abords de la salle Le Palace)						
Requalification de l'îlot Delattre						
Aménagement du ruisseau d'Hurionville						
	Réaménagement du Pôle Gare					
ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET VALORISATION PATRIMONIALE	AUCHEL	Développement touristique de la trame verte et bleue				
					Création d'un parcours Art Déco	
		Aménagement d'une guinguette au Bois de Saint Pierre				
			Rénovation du Presbytère			
ALONNE - RICOUAR	Poursuite du programme de valorisation et de développement de Calonnix					
LILLERS		Mise en valeur du patrimoine remarquable				
HABITAT	AUCHEL	Mise en œuvre de l'OPAH - RU				
		Prime à la réhabilitation des façades				
	ALONNE - RICOUAR	PIG renforcé				
	LILLERS	Mise en œuvre de l'OPAH - RU				
Prime à la réhabilitation des façades						





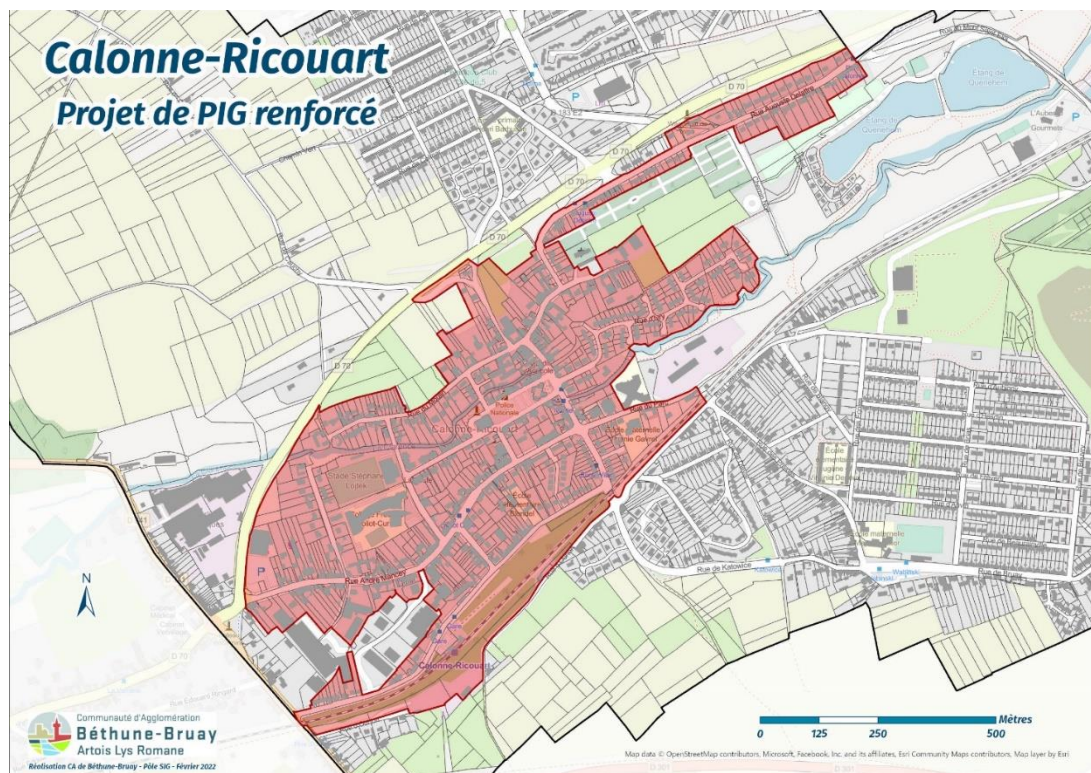
## Annexe 2 – Périmètres OPAH-RU / PIG renforcé

### Annexe 2.1 - AUCHEL

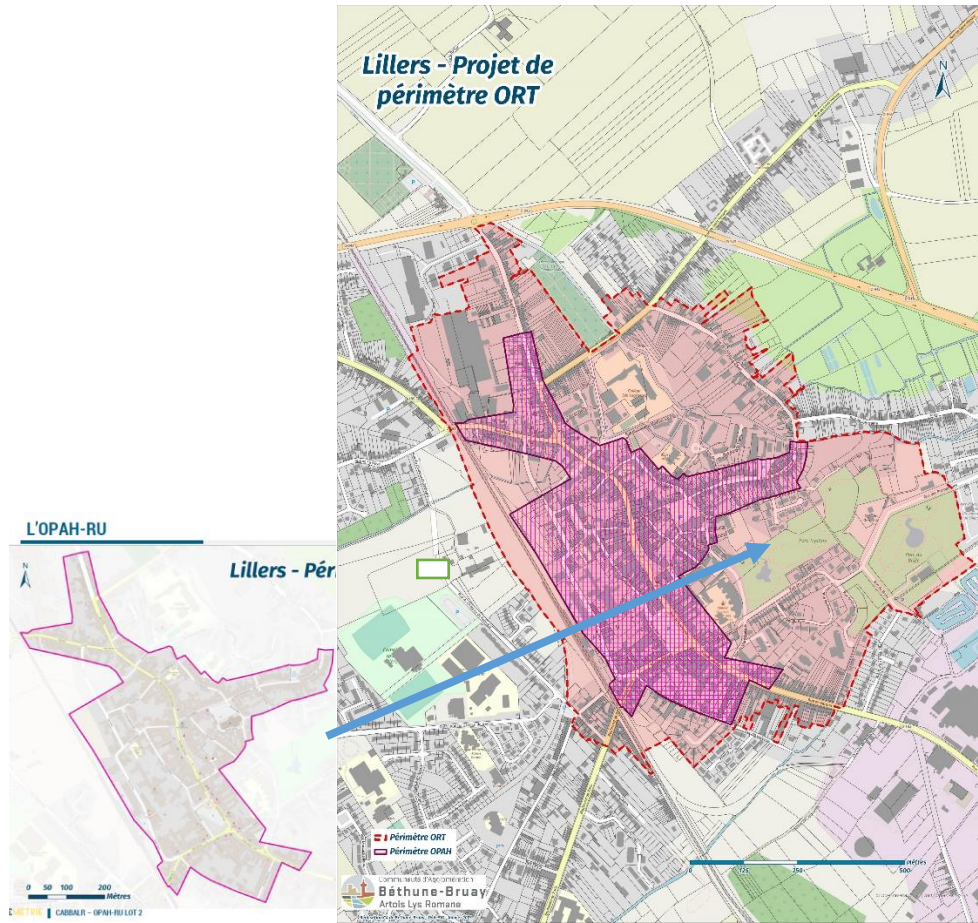


Les objectifs de réhabilitation de logements sont estimés à 97 logements individuels (propriétaires occupants, locatifs privés, ravalement de façade) et 40 logements inclus dans des copropriétés fragiles (objectif commun avec Lillers).

### Annexe 2.2 - CALONNE-RICOUART :



**Annexe 2.3 - LILLERS :**



**Les objectifs de réhabilitation de logements sont estimés à 175 logements individuels (propriétaires occupants, locatifs privés, ravalement de façade) dont 77 ravalements de façades et 40 logements inclus dans des copropriétés fragiles (objectif commun avec Auchel).**



## Annexe 3.1 : Maquettes financières

Auchel :

Programmation prévisionnelle										
Opérations					Accompagnement et/ou engagement financier					
Porteur	Référence opération	Typologie de fiche	Intitulé de l'opération	Axe stratégique	Calendrier de réalisation	Coût prévisionnel	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autres
Commune d'Auchel	1	Fiche Action	Etude de mobilité et de stationnement	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023	40 000€	-	-	-	-
Commune d'Auchel	2	Fiche Action	Réfection du Boulevard Basly	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2nd semestre 2023	1 696 658,88 € HT	DETR : 333 331,37€	-	-	FDE 62 : 2 07 930€
Commune d'Auchel	3	Fiche Action	Réfection de la rue Casimir Beugnet	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	1er semestre 2023	432 000€ HT	216 000€	-	-	Commune d'Auchel : 216 000€
Commune d'Auchel	4	Fiche Action	Développement stratégique d'activation des RDC commerciaux vacants	Revitalisation commerciale et confortement des services	Action en cours jusqu'à 2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	5	Fiche Action	Prime à la création	Revitalisation commerciale et confortement des services	L'action se déroule depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026	10 000€ / an (de 2023 à 2026)	-	-	-	Commune d'Auchel (autofinancement)
Commune d'Auchel	6	Fiche Action	Prime Réno-vitrine	Revitalisation commerciale et confortement des services	L'action se déroule depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026	10 000€ / an (de 2023 à 2026)	-	-	-	Commune d'Auchel (autofinancement)
Commune d'Auchel	7	Fiche Action	Prime Accessibilité	Revitalisation commerciale et confortement des services	L'action se déroule depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026	1 000€ / an (de 2023 à 2026)	-	-	-	Commune d'Auchel (autofinancement)
Commune d'Auchel	8	Fiche Action	Réhabilitation de l'ancienne clinique	Revitalisation commerciale et confortement des services	A déterminer	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	9	Fiche Action	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	A partir de 2023	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	10	Fiche Action	Favoriser la biodiversité, la transition écologique et le développement durable dans la gestion des espaces verts	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	2023	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	11	Fiche Action	Mise en place d'un permis de végétaliser	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	Réalisation de 2023 à 2026	5 000€ HT / an	-	-	-	Commune d'Auchel (autofinancement) CABALR : 280 000€
Commune d'Auchel	12	Fiche Action	Rénovation de l'Eglise Saint Martin	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	Démarré en début 2023	1 268 709 € HT	-	Région HDF : 150 000€	Conseil Départemental : 152 500€	Fondation de sauvegarde de l'art Français : 8 000€
Commune d'Auchel	13	Fiche Action	Création d'un square en centre ville	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	En cours d'analyse avec la maîtrise d'œuvre	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	14	Fiche Action	Déménagement du multi-acueil Les P'tits Loups	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023	893 515€ HT	DETR : 142 700€	-	Conseil Départemental : 142 700€	Caisse d'allocations familiales : 511 000€ Commune d'Auchel (autofinancement) : 164 515€
Commune d'Auchel	15	Fiche Action	Aménagement d'une guinguette au bois de Saint-Pierre	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale	2023	150 000€ HT	-	-	-	-
Commune d'Auchel	16	Fiche Action	Développement touristique de la trame verte et bleue	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale	2024-2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	17	Fiche Action	Mobilisation d'outils coercitifs en complément de l'opération façade et de l'OPAH-RU	Habitat	Action en cours	A déterminer	-	-	-	-
Commune d'Auchel	18	Fiche Action	Prime à la réhabilitation des façades	Habitat	Action en cours jusqu'à 2026	20 000€ / an jusqu'à 2026	-	-	-	Commune d'Auchel (autofinancement)

### 3.2 Calonne – Ricouart :

Programmation prévisionnelle										
Opérations				Calendrier		Accompagnement et/ou engagement financier				
Porteur	Référence opération	Typologie de fiche	Intitulé de l'opération	Axe stratégique	Calendrier de réalisation	Coût prévisionnel	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autres FDE 62
Commune de Calonne-Ricouart	19	Fiche Action	Etude de rénovation énergétique des bâtiments communaux	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023	40 000€ HT	-	-	-	Banque des Territoires Commune de
Commune de Calonne-Ricouart	20	Fiche Action	Installation d'un centre photovoltaïque à l'école Deneux (DTER 2023)	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023	91 500€ HT	DETR 2023 Fonds Vert	A solliciter	-	Commune de Calonne-Ricouart (en fonction des subventions obtenues)
Commune de Calonne-Ricouart	21	Fiche Action	Programme de rénovation de l'éclairage public	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023-2024	668 361,70€ HT	Fonds Vert : 534 689,36€	-	-	Commune de Calonne-Ricouart : 133 672,34€ Maisons et cités : 10 000€
Commune de Calonne-Ricouart	22	Fiche Action	Aménagement de liaisons douces entre la Cité 5 et Calonnix	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023-2026	53 930€ HT	-	Région HDF : 17 215€	-	Commune de Calonne-Ricouart : 23 107,50€ CABBALR : à déterminer
Commune de Calonne-Ricouart	23	Fiche Action	Aménagement d'itinéraires cyclables (1ère phase)	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023-2026	450 000€ HT	-	-	Conseil Départemental : 55 320,98€	Commune de Calonne-Ricouart : A déterminer en
Commune de Calonne-Ricouart	24	Fiche Action	Poursuite de la rénovation thermique du patrimoine communal et développement de la production photovoltaïque	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023-2026	1 754 500€ HT	DSIL 2022 : 189 500€ Etat DTER 2023 : 316 475€ Fonds vert : 1 214 100€ (ou 897 625€ si retour DTER positif)	-	-	Commune de Calonne-Ricouart : 350 900€
Commune de Calonne-Ricouart	25	Fiche Action	Prolongement des outils "commerces en test" et "foncière"	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023	Pour commerces en test : modération des loyers la première année Pour FONSALIA : pas	-	-	-	-
Commune de Calonne-Ricouart	26	Fiche Action	Agenda accessibilité PMR	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain	2023-2026	167 522,72€ HT	DTER 2024 (si accepté) : 41 680,68€	-	-	CABBALR : 25 000€ Commune de Calonne-Ricouart : 100 642,04€
Commune de Calonne-Ricouart	27	Fiche Action	Traitement et sécurisation des voiries	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain	2024-2026	449 500€ HT	-	-	-	FDE 62 Commune de Calonne-Ricouart
Commune de Calonne-Ricouart	28	Fiche Action	Programme de valorisation et de développement de Calonnix	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale	2024-2026	1 055 000€ HT	-	-	-	-
Commune de Calonne-Ricouart	29	Fiche Action	PG renforcé	Habitat	2023-2025	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Calonne-Ricouart	30	Fiche Action	Rénovation des équipements sportifs	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain	2023-2026	19 887,50€ HT	-	-	-	Commune de Calonne-Ricouart
Commune de Calonne-Ricouart	31	Fiche Action	Rénovation du Presbytère	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale	2024-2026	A déterminer	-	-	-	-

### 3.3 Lillers :

Programmation prévisionnelle										
Opérations					Calendrier		Accompagnement et/ou engagement financier			
Porteur	Référence opération	Typologie de fiche	Intitulé de l'opération	Axe stratégique	Calendrier de réalisation	Coût prévisionnel	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autres
Commune de Lillers	32	Fiche Action	AMI Friche Quillet	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	Début de l'AMI en 2023	11 586€ HT	-	-	-	-
Commune de Lillers	33	Fiche Action	Requalification des abords du Palace	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	2023-2024	350 000€ HT	DETR/DSIL	-	-	CABBALR : 95 000€
Commune de Lillers	34	Fiche Action	Requalification de la maison Delelis-Fanien	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2024-2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Lillers	35	Fiche Action	Espaces publics du centre-ville	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	2024-2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Lillers	36	Fiche Action	Etude patrimoniale et énergétique	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Lillers	37	Fiche Action	Requalification de l'îlot De Lattre	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	Portage foncier 2023-2024 Démolition - requalification : 2025-2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Lillers	38	Fiche Action	Maison des Permanences	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023-2026	3 000€	-	-	-	-
Commune de Lillers	39	Fiche Action	Observatoire du commerce	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023-2026	6 720€ HT	-	-	-	Banque des Territoires
Commune de Lillers	40	Fiche Action	Réaménagement du Parc du Brûle	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	AAP ANS 2023 Consultation 2024 Réalisation 2025-2026	300 000€ HT	-	-	-	Appel à projets de l'Agence Nationale du Sport
Commune de Lillers	41	Fiche Action	Mise en valeur du patrimoine remarquable	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale	2024	A déterminer	-	-	-	Banque des Territoires
Commune de Lillers	42	Fiche Action	Plan de circulation, stationnement et jalonnement	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023	60 000€ HT	-	-	-	CEREMA
Commune de Lillers	43	Fiche Action	Pôle Gare	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	Etudes 2023 Travaux 2024-2026	800 000€ HT	-	-	-	-
Commune de Lillers	44	Fiche Action	Aménagement du réseau d'Hurionville	Cadre de vie, espace public et renouvellement urbain	2024-2026	A déterminer	-	-	-	-
Commune de Lillers	45	Fiche Action	Mise en œuvre du schéma cyclable	Adaptation au changement climatique, sobriété énergétique et foncière	2023-2026	600 000€ HT	AAP modes doux en Hauts de France	-	Conseil Départemental: 60 000€	CABBALR : 42 184€
Commune de Lillers	46	Fiche Action	Solution numérique commerce	Revitalisation commerciale et confortement des services	2023	20 000€ HT	-	-	-	Banque des Territoires

### 3.4 CABBALR

Programmation prévisionnelle										
Opérations					Accompagnement et/ou engagement financier					
Porteur	Référence opération	Typologie de fiche	Intitulé de l'opération	Axe stratégique	Calendrier de réalisation	Coût prévisionnel	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autres
CABBALR	47	Fiche Action	OPAH-RU	Habitat	2022-2026	1 000 000€ maximum	ANAH : 55%	-	-	CABBALR : 45%



**FICHE ACTION N° 01**
**ETUDE DE MOBILITE ET DE STATIONNEMENT**

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Etude de mobilité et de Stationnement
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Le centre-ville compte un nombre de parkings conséquent mais ceux-ci sont pour la plupart toujours complets. Une Etude sur l'utilisation des parkings nous permettrait donc d'ajuster notre action pour à la fois objectiver les besoins en places de stationnement et proposer du stationnement pour les habitants du centre-ville qui n'ont pas de garage tout en préservant des places pour les clients du centre-ville.</p> <p>Nous attendons de cette Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête origine-destination et comptages automatiques en section</li> <li>• Enquête de rotation et d'occupation</li> <li>• Analyse qualitative et quantitative de la desserte tous modes</li> <li>• Inventaire exhaustif de l'offre et analyse quantitative et qualitative du stationnement</li> <li>• Analyse sur la base d'entretiens avec des acteurs locaux</li> <li>• Préconisations d'organisation de la circulation et de redéfinition de l'offre de stationnement en tenant compte du projet de revitalisation de la Commune</li> <li>• Evaluation des coûts des propositions</li> </ul>
Partenaires	Partenaires Potentiels : ANCT CEREMA BDT
Dépenses prévisionnelles	Le Coût prévisionnel de l'Etude est de 40.000€
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est pertinente dans le cadre de PVD car sans places de stationnement disponibles à proximité des commerces, les consommateurs actuels vont faire leur achats en périphérie du centre. Cette action contribue à la revitalisation du centre-ville





## FICHE ACTION N° 02

## REFECTION DU BOULEVARD BASLY

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Réfection du Boulevard Basly de la rue de la Flaque à la rue Arthur Lamendin
Action n°	02
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Auchel
Description de l'action	<p>La commune est marquée par son morcellement en plusieurs quartiers possédant chacun une identité propre et organisés autour de points d'intérêt (équipements, espaces végétalisés, commerces, ...). Ainsi, les quartiers Rimbart et Saint Pierre, excentrés du centre-ville, sont limitrophes de la rue Arthur Lamendin qui compte de nombreux commerces dynamiques et un flux de personnes important. Le but est donc de relier par une piste cyclable et/ou piétonne le centre-ville à la rue Arthur Lamendin en traversant les quartiers Rimbart et Saint Pierre (situés en géographie prioritaire). L'accès vers le centre-ville depuis le croisement entre la rue Basly et la rue Arthur Lamendin sera clairement signifié.</p> <p>Le boulevard Basly est, par ailleurs, très fréquenté et permettra notamment aux collégiens et lycéens utilisant de plus en plus les modes doux pour leur déplacement, d'emprunter une voie dédiée et sécurisée. La Voirie sera refaite entièrement ainsi qu'un marquage au sol pour définir la piste cyclable et/ou piétonne.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la place des mobilités douces et du piéton en leur accordant davantage de surface et de sécurité sur l'espace public             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capter les consommateurs des commerces de la rue Arthur Lamendin vers le centre-ville</li> </ul> </li> <li>• Proposer un réseau communal permettant de connecter les principaux équipements et fonctions urbaines de la commune</li> <li>• Promouvoir la mobilité douce et décarbonée pour les trajets de courte distance du quotidien</li> </ul> <p>Travaux envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de l'intégralité du corps de chaussée en effectuant son redimensionnement</li> <li>• Création d'une voie verte, composée d'un trottoir unique large qui favorisera les déplacements à pied ou à vélo dans un cadre sécurisé</li> <li>• Sécurisation des sorties et entrées des écoles maternelles et primaires Anatole France</li> <li>• Installation de dispositifs de réduction de vitesse</li> <li>• Réorganisation du stationnement</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfouissement des réseaux aériens</li> </ul>
Partenaires	Partenaires Potentiels : CABBALR Artois Mobilité Département Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	Coût estimé : 1 666 658,88€ HT Maitrise d'œuvre : 45 000€ Travaux d'enfouissement 560 936,88€ Travaux Bd Basly : 913 300€ Marge pour imprévus (10%) : 147 420€
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement : 1 125 387,51€  Subventions sollicitées : DETR : 333 331,37€ FDE 62 : 207 938€
Calendrier	Travaux prévus second semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va permettre de relier un quartier excentré au centre-ville et de ce fait permettre aux habitants d'aller consommer dans le centre-ville plus facilement
Annexes	

**FICHE ACTION N° 03**
**REFECTION DE LA RUE CASIMIR BEUGNET**

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	REFECTION DE LA RUE CASIMIR BEUGNET
Action n°	03
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	La rue Casimir Beugnet est une route départementale marquant une entrée de ville importante sur la commune. Une première tranche de travaux a été réceptionnée, il s'agit ici de poursuivre la réfection du linéaire de voirie en engageant la seconde de tranche de travaux.
Partenaires	Département
Dépenses prévisionnelles	Dépenses estimées : 432 000€ HT  Entretien et main d'œuvre : 25 000€ Assainissement ouvrages divers : 237 000€ Borduration : 80 000€ Réfection annexes : 70 000€ Etudes et frais divers : 20 000€
Plan de financement prévisionnel	50% Département 50% Ville d'Auchel
Calendrier	Début des travaux 1 <sup>er</sup> semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Les voiries dégradées aux entrées de ville donnent une image négative et participent au sentiment d'une perte d'attractivité de la commune. La réfection des voiries aux entrées de ville montre un renouveau et une volonté de redynamisation.
Annexes	



**FICHE ACTION N° 04**
**DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE D'ACTIVATION DES RDC  
COMMERCIAUX VACANTS**

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Développement stratégique des RDC commerciaux vacants
Action n°	04
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Le centre-ville d'Auchel connaît une vacance commerciale importante et une faible diversité de l'offre commerciale. L'Etude Shop in : diagnostic Flash de la résilience commerciale des centres-villes proposé par la Banque des Territoires et l'étude menée par Interland nous ont permis de définir les actions à mener pour lutter contre cette vacance et diversifier les activités dans les centres-villes.</p> <p>Actions retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de boutiques éphémères et boutiques à l'Essai sur certains locaux.</li> <li>• Profiter de l'OPAH-RU et apporter des aides sur les opérations de ravalement de devantures</li> <li>• Développer les partenariats UPA (Union professionnelle Auchellois), propriétaires/bailleurs, consulaires, agglomération, Artois Initiative pour rendre possible, encadrer et accompagner l'implantation de nouvelles activités marchandes</li> <li>• Communiquer sur le projet de revitalisation et les avantages de l'ORT (ex : exemption d'AEC)</li> <li>• Mettre en place des terrasses éphémères pour les restaurants un samedi d'été par an</li> <li>• Développer des animations commerciales avec l'aide de la Région</li> </ul>
Partenaires	Partenaires potentiels : CABBALR Artois Initiative Foncière locale
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	Action en cours qui se prolongera jusqu'en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de la commune en proposant à la zone de chalandise du centre-ville une offre de service plus complète, diversifiée et en redonnant plus de dynamisme au centre-ville
Annexes	





## FICHE ACTION N° 05

## PRIME A LA CREATION

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Prime à la Création
Action n°	05
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>La Prime à la création concerne l'implantation de nouveaux commerces sur la commune et plus particulièrement en centre-ville.</p> <p>Il s'agit de la prise en charge d'une partie du loyer commercial pendant une durée de 3 ans, avec une répartition dégressive :</p> <p>50% la première année 25% la deuxième année 25% la troisième année</p> <p>Le plafond de loyer étant de 500€</p> <p><b>Calcul de l'aide</b> Montant du loyer annuel / 2 = Montant total de l'aide (Plafond 3000€) 1ère année : Montant total de l'aide x 50% / 12 = Participation Mensuelle 2 et 3ème année : Montant total de l'aide x 25% / 12 = Participation Mensuelle</p>
Partenaires	Partenaires Potentiels : CABBALR REGION
Dépenses prévisionnelles	Le Budget Prévisionnel est de 10.000€ par an
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	L'action se déroule déjà depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de redynamiser le centre-ville en aidant à l'implantation de nouveaux commerces
Annexes	





## FICHE ACTION N° 06

## PRIME RENO-VITRINE

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Prime Réno-vitrine
Action n°	06
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Cette action consiste à accorder une subvention pour tout investissement concernant:</p> <p><b><u>L'amélioration du visuel de l'activité commerciale (vitrines) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'embellissement de la vitrine, de la façade et de l'enseigne</li> <li>- l'éclairage extérieur et intérieur de la vitrine</li> <li>- les éléments de présentation des produits installés dans la vitrine (podium, décor)</li> <li>- les éléments de signalétique extérieure</li> <li>- les éléments de sécurisation du local commercial et artisanal</li> </ul> <p><b><u>Les aménagements intérieurs contribuant à l'amélioration de l'esthétique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil client</li> <li>- décoration, rénovation du point de vente</li> <li>- présentoirs</li> <li>- agencement magasin</li> </ul> <p><i>LE MONTANT DE LA PRIME</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Plafond total des investissements retenus : 5 000 € (visuel/vitrine et aménagements intérieurs le cas échéant)</i></li> <li>• <i>Taux d'intervention: 40 % du montant des investissements éligibles</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le montant de subvention maximum sera donc de 2000 euros par dossier</i></li> </ul> </li> </ul>
Partenaires	Partenaires Potentiels CABBALR REGION
Dépenses prévisionnelles	Le Budget prévisionnel prévu est de 10.000€ par an
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	L'action se déroule déjà depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de redynamiser le centre-ville en aidant à l'implantation de nouveaux commerces et à l'embellissement de ceux-ci.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 07**
**PRIME ACCESSIBILITE**

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Prime Accessibilité
Action n°	07
Statut	engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.</p> <p>L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).</p> <p>Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.</p> <p>C'est pourquoi la ville d'Auchel a décidé la mise en place d'une aide à la mise aux normes accessibilité.</p> <p style="text-align: center;"><i>INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments ;</li> <li>• les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments ;</li> <li>• les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public ;</li> <li>• les portes, les sas intérieurs et les sorties ;</li> <li>• les revêtements des sols et des parois ;</li> <li>• les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>LE MONTANT DE LA PRIME</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond total des investissements retenus : 5 000 € H.T</li> <li>• Taux d'intervention: 20 % du montant des investissements éligibles</li> </ul> <p>Le montant de subvention maximum sera donc de 1000 euros par dossier</p>
Partenaires	Partenaires Potentiels : CABBALR REGION
Dépenses prévisionnelles	Le budget prévisionnel de l'aide est de 1000€/an
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement



Calendrier	L'action se déroule déjà depuis plusieurs années et se poursuivra de 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à l'attractivité de la ville en rendant ses commerces accessibles à tous
Annexes	

**FICHE ACTION N° 08**
**REHABILITATION DE L'ANCIENNE CLINIQUE**

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne clinique : centre d'archivage communautaire et activité économique
Action n°	08
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel, CABBALR
Description de l'action	<p>Suite à la fermeture de la clinique maternité, la ville d'Auchel possède une friche qui doit être réhabilitée. La CABBALR a inscrit dans son projet de territoire la requalification du site en centre d'archivage et espace de co-working.</p> <p>Ce site, actuellement inoccupé, représente un potentiel de mutation au sud de la commune, à proximité du centre-ville.</p> <p>Ce secteur est stratégique car situé sur la trame verte allant jusqu'à la vallée du Carreau.</p>
Partenaires	CABBALR REGION BDT
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	<p>Le calendrier n'est pas encore totalement défini.</p> <p>L'achat de la friche par la CABBALR soulagerait d'ores et déjà la Ville du portage d'un foncier aussi important.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec le Projet de territoire de la CABBALR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action renforcerait la fonction de centralité de la commune par l'implantation d'une partie de l'activité de la CABBALR et l'implantation d'une activité économique créatrice d'emploi et ayant un potentiel touristique
Annexes	



**FICHE ACTION N° 09**
**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Rénovation énergétique des Bâtiments communaux : Toitures, Menuiseries, sol
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville D'Auchel
Description de l'action	<p>La commune d'Auchel est propriétaire d'un nombre important de bâtiments anciens, qui pour la plupart, ont une performance énergétique très médiocre. Nous constatons sur de nombreux immeubles : des menuiseries anciennes en bois ou aluminium avec parfois un simple vitrage, un chauffage électrique avec des radiateurs énergivores, très peu voire aucune isolation du bâti, des toitures anciennes qui ne sont parfois plus étanches et qui posent des problèmes d'infiltrations dans les bâtiments.</p> <p>Ce constat a pour conséquence des factures énergétiques très élevées qui impactent lourdement le budget de fonctionnement.</p> <p>La principale difficulté à laquelle nous devons faire face aujourd'hui est la détermination de l'estimation des travaux à réaliser. En effet la commune ne bénéficie pas d'une ingénierie capable de déterminer une estimation fiable et précise des travaux de restauration et de rénovation énergétique des bâtiments.</p> <p>Une fois les estimations des travaux effectuées nous prévoyons de rénover les bâtiments selon la priorité établie.</p>
Partenaires	CABBALR Banque des Territoires CEREMA
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation des bâtiments permettra d'engager la commune sur le chemin de la sobriété énergétique, ainsi que celui de l'amélioration des conditions d'habitation dans la commune.
Annexes	





**FICHE ACTION N° 10**
**FAVORISER LA BIODIVERSITE, TRANSITION ECOLOGIQUE**

Orientation stratégique	Cadre de vie espace public renouvellement urbain
Action nom	Favoriser la Biodiversité, transition écologique et le développement durable dans la gestion des espaces verts
Action n°	10
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>La mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts sera engagée dès cette année. Dans un premier temps, ces espaces seront répertoriés selon leur nature et en fonction du type d'intervention à réaliser. Il s'agit notamment de faire varier l'entretien de ces espaces en fonction de leur situation et de leur usage.</p> <p>Il s'agit ensuite de promouvoir la nature en centre-ville avec la réalisation d'un jardin public et d'un square ainsi qu'une végétalisation plus adaptée.</p> <p>Enfin, les deux espaces emblématiques d'Auchel : la Vallée Carreau et le Bois de Saint Pierre sont des atouts à valoriser.</p>
Partenaires	A déterminer
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le but étant d'avoir une gestion beaucoup respectueuse de l'environnement et plus économe.</p> <p>Multiplier les espaces verts conviviaux en complément des espaces verts existants</p> <p>La Ville doit prendre en compte les évolutions sociétales en matière de qualité de vie pour renforcer l'attractivité du centre-ville.</p> <p>Nous répondrons, ainsi, au besoin de nature en ville par la création d'un jardin public avec éco-pâturage sur la friche de l'ancienne gare routière et par la création d'un square à la place de l'ancienne pharmacie Gau</p>
Annexes	







**FICHE ACTION N° 11**
**PERMIS DE VEGETALISER**

Orientation stratégique	Cadre de vie espace public renouvellement urbain
Action nom	Mise en place du permis de végétaliser
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Les anciennes cités minières sont globalement très peu végétalisées. Afin d'y remédier et par la même occasion embellir la commune, la mise en place d'un permis de végétaliser a été décidée.</p> <p>Les Enjeux sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réguler la température et lutter contre les ilots de chaleur</li> <li>- Favoriser la biodiversité</li> <li>- Atténuer l'imperméabilisation des sols</li> <li>- Embellir l'espace public</li> <li>- Améliorer la qualité de l'air</li> <li>- Dans le cadre de projets privés : tisser du lien entre les voisins</li> </ul>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	5 000€HT par an
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	Action réalisée de 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a tout son sens dans le cadre du programme PVD car elle contribue à l'embellissement de la commune par la végétalisation. Elle permettra d'avoir un centre-ville moins bétonné.
Annexes	



**FICHE ACTION N° 12**
**RENOVATION DE L'ÉGLISE**

Orientation stratégique	Cadre de vie espace public renouvellement urbain
Action nom	Rénovation de l'Église Saint Martin
Action n°	12
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>L'Église Saint Martin accueille de nombreux visiteurs de la commune et des alentours. Sa rénovation permet de valoriser le patrimoine de la commune.</p> <p>L'état de dégradation de la toiture, notamment d'étanchéité des gouttières, entraînent de nombreux désordres structurels. La nature calcaire des pierres formant la structure des contreforts rend ce type de construction sensible aux conditions climatiques, particulièrement lors des événements pluvieux, lorsque le défaut d'étanchéité des gouttières implique un apport d'eau régulier.</p> <p>Les Travaux effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection de la charpente et de la toiture</li> <li>- Réfection des vitraux</li> <li>- Réfection des pierres de taille</li> </ul>
Partenaires	CABBALR REGION FONDATION DU PATRIMOINE FONDATION DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS
Dépenses prévisionnelles	1 268 709€ HT
Plan de financement prévisionnel	CABBALR : 280 000€ Département : 152 500€ Région : 150 000€ Fondation de la sauvegarde de l'art Français : 8 000€
Calendrier	Débuté depuis début d'année
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'église occupe une place prédominante dans le centre-ville. Sa réfection apportera un gain en qualité du cadre de vie pour les habitants y résidant.</p> <p>Par ailleurs, la préservation du patrimoine historique participe à donner du cachet et du caractère à un linéaire de commerces qui pourrait en manquer.</p>
Annexes	





**FICHE ACTION N° 13**
**CREATION D'UN SQUARE EN CENTRE-VILLE**

Orientation stratégique	Cadre de vie espace public renouvellement urbain
Action nom	Création d'un square en centre ville
Action n°	13
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Après avoir procédé à la démolition d'une friche et lancé une consultation auprès des habitants concernant le devenir de cet espace, le projet de création d'un lieu de détente en rapport avec la transition écologique a été retenu. Plusieurs principes d'aménagements se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimiter la parcelle par un muret de briques rouges, afin de garantir la continuité du bâti ( la zone étant classée dans le périmètre d'un monument historique).</li> <li>- Aménager un espace de convivialité, d'une placette pour créer un lieu de vie et recevoir des manifestations culturelles temporaires ( artistes peintres, bouquinistes, musiciens...)</li> <li>- Installer du mobilier urbain contemporain</li> <li>- Créer un espace intime de repos et de lecture, via un aménagement paysager.</li> <li>- Créer des ilots de fraîcheur via des espaces ombragés.</li> </ul> <p>Ce projet permettra de faire la liaison entre l'aire de jeux « la coccinelle » réalisée cette année, les aménagements de l'espace de l'ancienne gare routière et la trame verte en cours de réalisation. Il permettra également d'augmenter le flux de passage, et la fréquentation du centre-ville par les habitants des communes voisines.</p>
Partenaires	CAUE REGION
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Marché de maitrise d'œuvre en cours d'analyse
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra d'augmenter le flux dans le centre-ville et de le rendre plus attractif plus divertissant.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 14

## DEMENAGEMENT DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Déménagement du multi Accueil les P'tits Loups
Action n°	14
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	Ce déménagement permettra d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés à leurs besoins. Les enfants pourront également bénéficier d'un accès extérieur attenant et le parking existant facilitera et sécurisera l'accès à la structure pour les familles
Partenaires	CAUE Conseil départemental Caisse d'allocations familiales CABBALR
Dépenses prévisionnelles	893 515€ HT  Montant estimatif des travaux : 750 000€ Maitrise d'œuvre : 58 500€ Coordonnateur de sécurité : 2 135€ Mission Géotechnique : 4 400€ Contrôle construction et vérification technique : 3 480€ Marge pour imprévus 10% : 75 000€
Plan de financement prévisionnel	<b><u>Subventions notifiées :</u></b> Caisse d'allocations familiales : 511 500€  <b><u>Subventions sollicitées :</u></b> DETR : 142 700€ Conseil Départemental : 142 700€  <b><u>Autofinancement :</u></b> 164 515€
Calendrier	Marché de travaux publié
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit de toute part dans le programme « petites villes de demain » car elle permet d'installer un service public au cœur du centre-ville et par ce biais permet de créer du flux dans le centre-ville



Annexes	
---------	--



**FICHE ACTION N° 15**
**AMENAGEMENT D'UNE GUINGUETTE**

Orientation stratégique	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale
Action nom	Aménagement d'une guinguette au bois de Saint-Pierre
Action n°	15
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>La ville d'Auchel dispose sur son territoire d'un bois de 46 hectares. Des festivités y sont organisées les dimanches de fin mai à fin Août chaque année.</p> <p>Un orchestre anime les après-midi et une buvette ainsi que des repas sont à la disposition du public. Quelques jeux sont également disponibles pour les enfants. L'ambiance y est conviviale et l'esprit populaire typiques des guinguettes.</p> <p>Le souhait est de donner une nouvelle dimension à cet espace par un rendu plus qualitatif afin d'en faire un lieu de rendez-vous incontournable pour la population du territoire et gagner en attractivité.</p> <p>Pour répondre aux objectifs de la commune, plusieurs principes d'aménagement se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un préau sous lequel le public pourrait s'abriter de la pluie ou du soleil afin d'y déjeuner ou d'y boire un verre.</li> <li>• Création d'une piste de danse</li> <li>• Réaménagement de l'estrade dédié aux artistes en cohérence avec le préau et le mobilier environnant.</li> <li>• Installation de jeux complémentaires pour les tout-petits</li> <li>• Installation d'une tyrolienne</li> <li>• Création d'espaces de détente et de convivialité par l'installation de mobilier s'intégrant dans les lieux.</li> </ul>
Partenaires	CABBALR
Dépenses prévisionnelles	150 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action renforcera la fonction de centralité de la commune et contribuera à renforcer son attractivité par la qualité de l'espace public proposé.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 16**
**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Orientation stratégique	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale
Action nom	Développement touristique de la Trame verte et bleue
Action n°	16
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'environnement, la CABBALR (Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane) a décidé la mise en place d'aménagements et d'une gestion cohérente et écologique des nombreuses friches industrielles et minières qu'elle a acquise. Le Projet de Parc de la Vallée Carreau fait partie de cet ensemble. L'objectif principal est de rendre accessible le site aux promeneurs (et pour des manifestations sportives) tout en préservant et améliorant l'accueil de la biodiversité.</p> <p>L'objectif est de redonner de la cohérence au site avec des terrils bien distincts des espaces boisés, typiques des collines de l'Artois. La composition du projet répond aux potentialités écologiques définies à travers l'étude de la faune et de la flore.</p> <p>Afin de préserver les milieux naturels, l'objectif est de concentrer le public sur des espaces peu sensibles et de réduire au minimum la pression humaine sur les espaces les plus fragiles.</p> <p>Le projet intègre ainsi pleinement la vocation d'espace naturel du parc en assurant un développement harmonieux des milieux particuliers qui le compose : espaces secs des terrils et les espaces bocagers qui les englobent.</p> <p>Parallèlement, le projet apporte une vision sociale indispensable permettant aux habitants de trouver des lieux de détente, de promenade, de découverte.</p> <p>Le but de l'action est ici de promouvoir ce site écologique remarquable.</p>
Partenaires	CABBALR
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le Développement touristique de cette trame verte et bleue permettra de donner une attractivité nouvelle à la commune et notamment à son centre-ville situé à proximité.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 17

## MOBILISATION D'OUTILS COERCITIFS

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Mobilisation d'outils coercitifs en complément de l'opération façade et de l'OPAH-RU
Action n°	17
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>La ville d'Auchel et plus particulièrement son centre-ville a de nombreux immeubles vétustes, à l'abandon et vacants depuis de nombreuses années.</p> <p>La ville a donc décidé en complément d'une aide incitative à la rénovation des façades de mener des actions coercitives pour permettre la réhabilitation des immeubles dégradés et ainsi redonner une nouvelle dynamique au centre-ville et lui redonner l'attractivité qu'il mérite</p>
Partenaires	CABBALR CITEMETRIE
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	Action en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va permettre d'accroître l'attractivité de la commune et plus particulièrement du centre-ville (périmètre de l'OPAH-RU) en nous donnant des moyens d'action sur des immeubles dégradés



**FICHE ACTION N° 18**
**PRIME A LA REHABILITATION DES FACADES**

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Prime à la réhabilitation des façades
Action n°	18
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Auchel
Description de l'action	<p>Le centre-ville d'Auchel comprend de nombreux immeubles qui rencontrent des problèmes de vacance ou de vétusté, une partie du parc de logements privés existant présente une façade dégradée qui détériore le cadre de vie des habitants du quartier. Devant ce constat, et afin d'aider à l'amélioration du cadre de vie des habitants, la municipalité souhaite soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux de ravalement de façade d'immeubles visibles du domaine public et situé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioritairement rue Jean Jaurès du N° 3 au croisement de la D183</li> <li>• Secondairement, le rue Florent Evrard du croisement des 4 chemins au croisement de la rue André Malraux et de la rue Raoul Briquet du croisement des 4 chemins au parc de la gare.</li> </ul> <p>L'aide à la rénovation de façade porte par unité cadastrale, sur la façade donnant sur la rue ou sur une façade visible de la rue ou l'angle de deux voies. Sont exclues du dispositif toutes les opérations neuves de construction. Une seule aide est octroyée au plus tous les 5 ans sauf exceptions (sinistres, démolition).</p>
Partenaires	CABBALR
Dépenses prévisionnelles	20 000€ par an de 2023 à 2026
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement
Calendrier	En cours jusqu'à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise à améliorer le cadre de vie des habitants du centre-ville et permet également a redonner de l'attractivité à celui-ci.
Annexes	





## FICHE ACTION N°

19

### Etude sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Etude sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux
Action n°	19
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Bien que la ville soit engagée dans la transition énergétique depuis plusieurs années (dispositif CEP de l'agglomération, étude énergétique de l'école Deneux, installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux...), l'augmentation brutale des coûts énergétiques nous amène à accélérer celle-ci. Un diagnostic énergétique des bâtiments les plus énergivores sera lancé en 2023 afin de disposer d'un plan de rénovation énergétique chiffré pour chaque bâtiment et de programmer ces travaux sur les prochaines années.
Partenaires	FDE62, banque des territoires etc...
Dépenses prévisionnelles	Frais diagnostic et préconisations travaux : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Ces études seront cofinancées par la FDE62, la banque des territoires et les fonds propres de la commune (le niveau de prise en charge par les partenaires est à déterminer)
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	





## FICHE ACTION N° 20

### Installation photovoltaïque à l'école Deneux

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Installation d'un centre photovoltaïque à l'école Deneux
Action n°	20
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne – Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	La ville de Calonne Ricouart est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique. Cet engagement vise à devenir autosuffisant d'ici quelques années. Dans ce cadre et compte tenu du projet de rénovation énergétique globale de l'école Deneux, une troisième installation de production photovoltaïque de 62.83 Kwc sera installée cette année. Celle-ci sera composée en partie d'un système innovant de panneaux flexibles facilitant le transport et l'installation tout en garantissant le rendement. Comme les deux premières installations, l'énergie produite sera consommée directement sur l'école Deneux et sur les bâtiments publics dans un rayon de deux kilomètres (autoconsommation collective).
Partenaires	Etat, Région
Dépenses prévisionnelles	Fourniture et installation : 83 000 € HT Maitrise d'œuvre : 4 500 € HT Frais annexes (conseil, CT...) : 4 000 € HT Total : 91 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR 2023 – demande intégrée dans la rénovation énergétique école Deneux) : à déterminer Etat (Fond Vert – demande intégrée dans la rénovation énergétique école Deneux) : à déterminer Région : à solliciter Fonds propres : montant à déterminer en fonction des subventions obtenues
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



## FICHE ACTION N° 21

### Rénovation de l'éclairage public

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Programme de rénovation de l'éclairage public
Action n°	21
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville a engagé ces dernières années les travaux de rénovation et de modernisation de son parc d'éclairage public dans le but de diminuer les consommations énergétiques, de réaliser des économies et de diminuer la pollution lumineuse qui perturbe les écosystèmes. La commune compte 1 171 points d'éclairage public répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 409 lanternes LED avec abaissement de l'intensité de 90% entre 22h et 6h</li> <li>- 298 lanternes basses consommation</li> <li>- 464 lanternes énergivores</li> </ul> <p>Le projet consiste donc à remplacer l'ensemble des lanternes énergivores ainsi que celles basses consommations par des lanternes LED avec abaissement de l'intensité de 90% entre 22h et 6h. Cette rénovation entraînerait une diminution de consommation de 316 928.68 Kwh et le gain annuel estimé serait de 67 000 euros.</p>
Partenaires	SIVOM communauté du Bruaysis : gestionnaire du parc d'éclairage public sur la commune Etat (Fond vert) FDE62
Dépenses prévisionnelles	Le coût global de l'achat des fournitures et de la main d'œuvre du SIVOM du Bruaysis s'élève à 668 361.70 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat Fond vert : 534 689.36 € Fonds propres : 133 672.34 €
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



## FICHE ACTION N° 22

### Aménagement de liaisons douces entre la Cité 5 et Calonnix

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Aménagement de liaisons douces entre la Cité 5 et Calonnix
Action n°	22
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	L'un des atouts majeurs de la commune est le parc « Calonnix ». Il représente le poumon vert de la commune où l'on peut se promener, faire du sport, profiter des animations ... C'est un espace apprécié par la population Calonnoise. Néanmoins, la topographie de la ville ainsi que la situation du parc (dans la vallée) ne favorisent pas les déplacements doux pour s'y rendre. En effet, la commune est coupée en trois zones par la RD70 (cité 5) et par la voie ferrée (cité 6). Pour réduire ces difficultés, un aménagement de liaisons douces entre la cité 5 (rue de la Marne) et Calonnix verra le jour. Il permettra de sécuriser cet itinéraire dédié aux mobilités douces et de le valoriser avec diverses plantations (vergers, forêt urbaine...) Ce projet est mis en place avec la commune voisine de Marles les mines, Maisons et Cités (mise à disposition de terrains en friches).
Partenaires	Région, Ville de Marles les Mines, Maisons et cités. Prestataire : Noeux environnement
Dépenses prévisionnelles	Plantations, ateliers pédagogiques : 34 430 € HT Aménagement du cheminement et sécurisation : 19 500 € HT Coût total : 53 930 € HT
Plan de financement prévisionnel	Région (50% des plantations) : 17 215 euros Maisons et cités : 10 000 euros Ville de Calonne Ricouart : 23 107.50 € HT Ville de Marles les Mines : 3 607.50 €
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



## FICHE ACTION N° 23

### Aménagement d'itinéraires cyclables

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Aménagement d'itinéraires cyclables (1ère tranche)
Action n°	23
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Après les études menées par le cabinet INGEROP relatives aux itinéraires cyclables en direction du collège et des bâtiments publics, commerces etc... la première phase d'aménagement consiste à réaliser les itinéraires 1 et 2 (cité 5 et cité 6) vers le collège.
Partenaires	Le Département, l'agglomération, Artois Mobilité (schéma intercommunal),
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 420 000 € HT MOE : 30 000 € HT Total : 450 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Département : 55 320.98 € (voir autres sources de financement) CABBALR : à déterminer Fonds propres : à déterminer en fonction des autres financements
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Rénovation thermique du patrimoine communal et développement de la production photovoltaïque
Action n°	24
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le prolongement de la fiche action n°19 « étude de rénovation énergétique des bâtiments communaux », la commune engagera les travaux et aménagements nécessaires afin de les rendre moins énergivores. Après la rénovation énergétique de l'école Deneux (1 596 500 € HT), la priorité sera donnée à la rénovation énergétique du Centre Culturel Isabelle Aubret (bâtiment le plus énergivore). Sur les années à venir, en fonction des possibilités de la collectivité et des financements obtenus, d'autres bâtiments seront rénovés.
Partenaires	Etat, Région, Banque des territoires, etc...
Dépenses prévisionnelles	Pour l'école Deneux : Travaux : 1 596 500 € HT MOE : 150 000 € HT Frais annexes CT et SPS : 10 000 € HT Total : 1 754 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	Pour l'école Deneux : Etat DSIL 2022 : 189 500 € Etat DETR 2023 : 316 475 € ?? Etat fond vert : 1 214 100 € si retour DETR négatif 897 625 € si retour DETR positif à 316 475 €. Fonds propres : 350 900 €
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



**FICHE ACTION N° 25**
**Prolongement des outils « commerces en test » et « foncière »**

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Prolongement des outils « commerces en test » et « foncière »
Action n°	25
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de lutte contre les friches commerciales, la commune a acquis 2 cellules sur la place René Lannoy. Dans l'une des cellules, un boucher-traiteur est venu s'installer. Pour la seconde, la commune a souhaité travailler avec la BGE pour y développer « Mon commerce en test ». Les premières visites ont eu lieu et le comité de sélection se réunira début 2023 pour attribuer cette cellule à un porteur de projet. Par ailleurs, il reste en centre-ville 2 locaux (à côté du commissariat place Lannoy et l'ancienne caisse d'épargne rue Mancey) pour lesquels nous travaillons avec FONNALIA afin d'y remettre de l'activité.
Partenaires	CABBALR, BGE : Commerce en test FONNALIA : locaux commerciaux centre-ville en friches
Dépenses prévisionnelles	Pour le commerce en test : la dépense consiste à modérer le loyer la première année d'activité Pour FONNALIA : pas de chiffrage pour le moment
Plan de financement prévisionnel	Pas défini à ce jour
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Agenda accessibilité PMR



Action n°	26
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Marquise Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Pour donner suite à la réalisation de la première phase de travaux et aménagements relatifs à l'agenda d'accessibilité PMR concernant 10 bâtiments, la commune va engager la seconde phase pour les 5 bâtiments restants.
Partenaires	Etat, CABBALR
Dépenses prévisionnelles	Ensemble des travaux et aménagements : 133 600 € HT MOE : 25 922.72 € HT Frais annexes (CT, SPS) : 8 000 € HT Total : 167 522.72 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR 2024) ? : 41 880.68 € CABBALR : 25 000 € Fonds propres : 100 642.04 €
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Traitement et sécurisation des voiries
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Ce projet consiste à sécuriser le carrefour rue de Bruay/du bois du Rietz dont la configuration est accidentogène en intégrant des feux tricolores mais également, à enterrer les réseaux, à créer quelques places de stationnement etc... Ce projet sera réalisé conjointement avec la ville de Divion pour le traitement de la rue Casanova (prolongement de la rue du bois du Rietz).
Partenaires	Ville de Divion, la FDE62, etc...
Dépenses prévisionnelles	Coûts des travaux estimés : 430 000.00 € HT (part Calonne Ricouart) MOE : 19 500 € ht (part Calonne Ricouart) Total : 449 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	FDE62 : part enfouissement réseaux (inconnu à ce jour) Fonds propres
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	





## FICHE ACTION N° 28

### Programme de valorisation et de développement de Calonnix

Orientation stratégique	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale
Action nom	Poursuite du programme de valorisation et de développement de Calonnix
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Le parc Calonnix est le poumon vert de la commune et il est fréquenté chaque année par des milliers de personnes venant de villes voisines ou plus éloignées. Il représente l'attrait touristique numéro un de la commune et est repris dans la chaîne des parcs du pôle métropolitain de l'Artois. Après une première phase d'aménagements réalisés sur 2022 (couverture scénique, piste de danse, création d'un verger et valorisation de la mare, passerelle, requalification du parking, connexion modes doux étangs/chemin de quenehem...), la commune poursuivra les aménagements permettant la valorisation de Calonnix. Ils consisteront à aménager les liaisons avec le centre-ville (passerelles, aménagements berges rivière), les cheminements autour des étangs, l'installation de contrôle d'accès, la création d'équipement de loisirs etc...).
Partenaires	Etat, Région, Département, CABBALR etc..
Dépenses prévisionnelles	Une première estimation des aménagements à réaliser s'élève à plus de 1 020 000 € HT. A cela, il faudra ajouter les honoraires de MOE (environ 35 000 € HT)
Plan de financement prévisionnel	Les différents partenaires seront sollicités lorsque les études seront finalisées.
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

## FICHE ACTION N° 29

### PIG renforcé

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	PIG renforcé
Action n°	29

Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Sur le volet habitat, la commune souhaite obtenir un état des lieux du parc privé, mieux connaître les situations de vacance et l'état des façades des logements concernés. Ce PIG renforcé permettra au prestataire de l'agglomération de mettre en place une communication accrue visant l'amélioration du parc privé (rénovation, lutte contre la précarité énergétique etc...). Il en découlera un plan d'action.
Partenaires	CABBALR
Dépenses prévisionnelles	A déterminer suite au plan d'actions
Plan de financement prévisionnel	A déterminer suite au plan d'actions
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Rénovation des équipements sportifs
Action n°	30
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Dans une vision intégrée du cadre de vie, les deux stades vieillissants de la commune nécessitent d'être rénovés. Pour ce faire, la commune a mandaté un prestataire (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) afin de réaliser une étude de faisabilité permettant de recenser et chiffrer les travaux à entreprendre puis de programmer cette rénovation.
Partenaires	Etat, Département, CABBALR,
Dépenses prévisionnelles	Frais d'étude : 19 887.50 € HT Les travaux et la maitrise d'œuvre seront estimés à l'issu des études.
Plan de financement prévisionnel	Les études sur fonds propres Les travaux et MOE : les partenaires habituels seront sollicités en temps voulu
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



## FICHE ACTION N° 31

## Rénovation Presbytère

Orientation stratégique	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale
Action nom	Rénovation du presbytère
Action n°	31
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Calonne-Ricouart Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Afin de préserver le presbytère (inutilisé à ce jour) qui est le bâtiment le plus ancien de la commune, la municipalité va engager une réflexion permettant de définir l'usage futur ce celui-ci. En fonction des orientations qui seront prises, un programme de rénovation sera défini et il pourra alors être phasé dans le temps.
Partenaires	Partenaires à solliciter
Dépenses prévisionnelles	Frais d'étude : à déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



## FICHE ACTION N°32

### AMI Friche Quillet

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	AMI friche Quillet
Action n°	32
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <u>Médian</u> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	La ville de Lillers a confié en 2022 à l'agence 3è OPUS une étude de requalification des immeubles sis 6/8/39 rue d'Aire visant, s'agissant du n°6/8 à définir les possibilités de réhabilitation de ces immeubles vacants à ancien usage de commerce. L'étude a permis d'écarter les projets de réhabilitation pour favoriser un projet de démolition/reconstruction pour lequel un appel à Manifestation d'Intérêt pourrait être lancé par la commune.
Partenaires	Propriété communale Convention opérationnelle EPF Nord-Pas de Calais
Dépenses prévisionnelles	Montage et suivi de l'AMI : 5 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Etude de programmation (3è Opus) : 2022 Lancement AMI : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de l'AMI. Réception des offres. Choix d'un opérateur.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le lancement de l'AMI devrait permettre d'identifier un opérateur en vue de la réalisation d'un programme mixte à vocation principale d'habitat nécessaire à la diversification de l'offre privée sur le territoire communal.
Annexes	Validation du scénario d'aménagement par l'UTAP. Démolition préalable par l'EPF Nord-Pas de Calais



## FICHE ACTION N°33

### Requalification des abords du Palace

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Requalification des abords du Palace (39 rue d'Aire)
Action n°	33
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville de Lillers a confié en 2022 à l'agence 3è OPUS une étude de requalification des immeubles sis 6/8/39 rue d'Aire visant, s'agissant du n°39 à définir les conditions de réaménagement et de mise en valeur du Palace, salle de spectacles reconnue sur le territoire qui accueille de nombreux spectacles à l'année ainsi qu'une compagnie théâtrale en résidence. Le service Culture de la Mairie y est hébergé mais l'immeuble de bureaux (anciennement l'habitation des propriétaires de la salle) présente des désordres et ne permet plus un accueil satisfaisant des publics et interdit toute mise en valeur de l'équipement communal.</p> <p>L'étude a permis d'établir un scénario d'aménagement incluant la démolition des bureaux vétustes, la mise en valeur du parvis mais également des espaces verts annexes ainsi qu'une meilleure connexion douce avec le tissu urbain.</p>
Partenaires	Propriété communale
Dépenses prévisionnelles	Travaux de démolition : 70 000 € HT Travaux d'aménagement : 280 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	DETR/DSIL : Fonds de concours accessibilité CABBLAR : 25 000 € Fds de concours Politique de la ville CABBALR : 70 000 €
Calendrier	Etude de programmation (3è Opus) : 2022 Démolition : 2023 Aménagement : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de la consultation. Lancement et réception des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec la salle de spectacles Le Palace et son rayonnement qui dépasse le territoire communal, le service Culturel de la commune peut nouer de nombreux partenariats pour mettre en œuvre son offre à destination d'un large public (conservatoires de la CABBALR, CDN La Comédie de Béthune, etc.).
Annexes	Validation du scénario d'aménagement par l'UTAP.



## FICHE ACTION N° 34

### Maison Delelis-Fanien

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Maison Delelis-Fanien
Action n°	34
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <u>Médian</u> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La maison Delelis-Fanien marque singulièrement l'histoire de Lillers à travers l'industrie de la chaussure. Devenu propriété communale, l'immeuble situé sur une entrée principale du centre-ville est à requalifier.</p> <p>La commune dispose aujourd'hui d'un musée de la chaussure et a fait l'acquisition de collections liées à l'histoire de l'écriture et du calcul. L'ensemble pourrait trouver sa place dans cette bâtisse au travers de la mise en œuvre d'un tiers-lieu reprenant cette fonction muséographique mais également ouvert à d'autres formes d'expression et d'activités. La requalification de l'immeuble nécessitera au préalable une étude de programmation pour affiner les besoins et les potentialités.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Etude de programmation : à déterminer Travaux de requalification : A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'attractivité du centre-ville de Lillers s'entend au-delà de l'offre de commerces et services et comprend notamment un développement des équipements communaux liés à la culture. La mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel et de l'histoire locale, déjà travaillée au travers d'animations ou de parcours urbain pourrait trouver son point d'orgue avec la requalification de la Maison Delelis-Fanien en tiers-lieu.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 35

### Espaces publics du centre-ville

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Aménagement des espaces publics de centre-ville
Action n°	35
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le renforcement de l'attractivité du centre-ville nécessite une amélioration qualitative du cadre de vie. La rénovation des espaces publics du centre-ville pourra intégrer les préconisations de l'étude circulation/stationnement pour atteindre deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La végétalisation du centre-ville</li> <li>• Le développement des modes actifs de déplacement</li> </ul> <p>En centre-ville, les places Jaurès et Salengro, la rue des Remparts, et ses perpendiculaires les rues Cordier, Fanien, de Rellingue ou des Chats, représentent les enjeux majeurs pour mettre en oeuvre les principes de zones de rencontre.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	AMO : A déterminer MOE : A déterminer Travaux : A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	En complément d'une accessibilité par l'automobile et d'une offre de stationnement repensées, le centre-ville gagnera en attractivité avec un confort de déplacement doux amélioré par le traitement qualitatif des places et voiries du centre-ville.
Annexes	Etude de circulation et stationnement préalable.





## FICHE ACTION N°36

### Etude patrimoniale et énergétique

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Etude patrimoniale et énergétique
Action n°	36
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	La commune de Lillers possède de nombreux équipements notamment en centre-ville avec des immeubles bâtis anciens. Leur rénovation nécessite au préalable une étude patrimoniale et énergétique visant à fixer les potentialités de rénovation et leurs priorités.
Partenaires	CABBALR (CEP) Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	A terme, la rénovation des équipements communaux, notamment du centre-ville participera au renforcement de son attractivité.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 37

### Requalification de l'îlot De Lattre

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Requalification de l'îlot De Lattre
Action n°	37
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	L'îlot De Lattre est une friche urbaine à usage ancien d'habitat et de commerce automobile. Située sur le linéaire commerçant central, au droit du marché hebdomadaire, cet îlot dégradé nuit sérieusement à l'image et l'attractivité du centre-ville. Sa requalification permettra une recomposition urbaine facilitant les connexions douces avec les équipements à proximité et notamment l'école de musique et son parking attenant.
Partenaires	EPF Nord-Pas de Calais (convention opérationnelle en cours)
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	EPF (démolition)
Calendrier	Portage foncier à finaliser avec l'EPF : <b>2023-2024</b> Démolition-Requalification : <b>2025-2026</b>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Maitrise foncière. Programmation
Conséquence sur la fonction de centralité	Programmation d'un immeuble mixte avec activités en rez-de-chaussée et logements dans les étages pour densifier le tissu urbain et renforcer l'attractivité du centre-ville. Amélioration des connexions douces vers les parkings du centre-ville.
Annexes	Permis de démolir/Permis de construire avec avis de l'UTAP.



## FICHE ACTION N° 38

### Maison des Permanences

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Maison des permanences
Action n°	38
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <u>Médian</u> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville de Lillers a dédié un immeuble communal à la tenue de permanences d'une quinzaine de partenaires institutionnels qui tiennent mensuellement plus de 100 permanences et reçoivent les administrés. Dans le cadre de la mise en place de la Maison France Services, il convient de questionner cette offre de services aux administrés ainsi que les conditions matérielles de l'accueil (immobilier, mobilier).</p> <p>Le projet consiste d'une part en une évaluation de l'offre actuelle et d'autre part en la réhabilitation de l'immeuble.</p> <p>L'immeuble, situé sur la place de l'église, mitoyen du CCAS, s'élève sur 3 niveaux et représente une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>.</p>
Partenaires	Le bâtiment, propriété communale, est déjà occupé par les partenaires. Une solution temporaire devra être mise en œuvre.
Dépenses prévisionnelles	Evaluation interne de l'offre actuelle et adaptation à l'offre France Services : valorisation à 3000 €.
Plan de financement prévisionnel	A déterminer
Calendrier	Evaluation et adaptation de l'offre actuelle : 2023 Etude de MOE : 2024 Travaux de réhabilitation : 2025/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Maison France Services
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rendu de l'évaluation. Lancement et réception des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les partenaires assurant leurs permanences reçoivent les administrés lillérois mais également ceux des environs plus éloignés d'une telle offre.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 39

### OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Observatoire du commerce
Action n°	39
Statut	<b>En projet / validée / engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort / Médian / Faible</b>
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste en la mise en place d'un observatoire local du commerce pour permettre, au travers d'une connaissance fine des locaux commerciaux de centre-ville, de lutter contre la vacance commerciale par l'implantation d'activités nouvelles et de suivre des évolutions de la situation commerciale locale pour adapter l'offre en conséquence.
Partenaires	CCI Hauts de France
Dépenses prévisionnelles	5 600 € HT
Plan de financement prévisionnel	Banque des Territoires
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nb de locaux recensés et qualifiés
Conséquence sur la fonction de centralité	La baisse de la vacance commerciale renforcera l'attractivité de Lillers et de son centre-ville commerçant en particulier par une densité commerciale renforcée et une offre de parcours de consommation plus complète.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 40

### Réaménagement du parc du Brûle

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Réaménagement du parc du Brûle
Action n°	40
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <u>Médian</u> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Le parc du Brûle est le poumon vert historique du centre-ville, caractérisé par ailleurs par sa minéralité. A toute proximité du centre commerçant, le parc accueille déjà la piscine communautaire, le stade Henneon ainsi que les manifestations annuelles d'extérieur. L'enjeu consiste à traiter sa connexion avec le centre-ville et renforcer ses équipements de sports – loisirs. Sa proximité avec le parc Trystram permet d'envisager un ensemble conséquent dédié à la nature en ville.
Partenaires	Propriété communale
Dépenses prévisionnelles	Aménagement : 50 000 € HT Équipements sportifs : 250 000 € HT Piste de pumptrack, mur d'escalade et parcours de santé composent les équipements sportifs.
Plan de financement prévisionnel ,	AAP de l'ANS.
Calendrier	AAP ANS 2023 Consultation 2024 Réalisation 2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le parc du Brûle participe au rayonnement du centre-ville en accueillant des manifestations sportives et de nature en lien avec le parc Trystram tout proche.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 41

### MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE REMARQUABLE

Orientation stratégique	Attractivité touristique et valorisation patrimoniale
Action nom	Mise en valeur du patrimoine remarquable
Action n°	41
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	L'action consiste en une étude portant sur la mise en valeur du patrimoine remarquable. A partir de fiches descriptives, réalisation d'un inventaire qui pourrait être mené sous forme participative avec les habitants, pour être ensuite exploité comme supports de communication et de signalétique patrimoniale facilitant la mise en place de parcours thématiques.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	Banque des Territoires
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Patrimoine recensé. Réalisation de l'inventaire
Conséquence sur la fonction de centralité	L'attractivité de Lillers et de son centre-ville en particulier passe par une mise en valeur de son patrimoine remarquable et la création de parcours thématiques pour confondre les motifs de déplacements, touristiques, culturels ou commerçants.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 42

### Plan de circulation, stationnement et jalonnement

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Plan de circulation, stationnement et jalonnement
Action n°	42
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	L'enjeu est d'organiser la réduction de la place de la voiture en ville au profit des modes doux. A l'occasion de l'évolution de l'offre en matière de transports en commun et en parallèle du développement des modes actifs, l'étude d'un plan de circulation, stationnement et jalonnement permettra de repenser les fonctions de l'espace public en centre-ville.
Partenaires	CEREMA CABBALR Artois mobilités Département Acteurs de la mobilité
Dépenses prévisionnelles	Etude : 60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Accompagnement du CEREMA au montage de l'étude pour consultation.
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de la consultation Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est de reporter l'automobile, omniprésente aujourd'hui en centre-ville, sur des parking relais de proximité pour faciliter les déplacements intramuros en mode doux et ainsi participer à l'amélioration du cadre de vie avec un confort de déplacement de proximité renforcé au bénéfice du développement de l'attractivité de la ville de Lillers.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 43

### Pôle Gare

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Pôle Gare
Action n°	43
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Le réaménagement du pôle Gare, porté par la CABBALR, comprend une étude urbaine ainsi que la mise en œuvre des aménagements liés à l'offre de stationnement. Sur le plan urbain, cela nécessite un complément d'intervention de manière à mettre en valeur le parvis de la gare en le dédiant à l'intermodalité : accès piétons, dépose-minute, Allo bus, etc.
Partenaires	CABBALR (Maîtrise d'ouvrage unique) Artois Mobilités SNCF
Dépenses prévisionnelles	La part communale des aménagements du pôle Gare peut être estimée à ce stade des études à 800 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Etudes de MOE : 2023 Travaux : 2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Attribution des marchés. Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	La Gare de Lillers offre un service important en termes de mobilité renforcée depuis l'an dernier par la connexion au réseau du BHNS (Bulle 6) dont les aménagements définitifs sont en cours. Les aménagements prévus sur le Pôle Gare contribueront à renforcer le report modal de la voiture vers le train et participeront à l'attractivité du centre-ville situé à toute proximité et en connexion directe par les modes actifs.
Annexes	





## FICHE ACTION N° 44

### AMENAGEMENT RUISSEAU D'HURIONVILLE

Orientation stratégique	Cadre de vie, espace public, renouvellement urbain
Action nom	Aménagement du ruisseau d'Hurionville
Action n°	44
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <u>Médian</u> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	L'enjeu consiste d'une part à mettre en valeur un espace dédié à la biodiversité et d'autre part à améliorer sa connexion avec le centre-ville.  Les espaces verts à proximité du Centre des Espaces Naturels sont déjà gérés par le CEN et les aménagements engagés permettent de les développer. Leur connexion avec le centre-ville reste à réaliser pour une mise en valeur et une fonctionnalité de liaison urbaine douce (rue De Gaulle – rue de la Haye)
Partenaires	CEN CABBALR
Dépenses prévisionnelles	A déterminer
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des aménagements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le ruisseau d'Hurionville irrigue une partie du centre-ville et l'aménagement de ses berges et espaces attenants permet le retour de la nature en ville, participant de fait au renforcement de son attractivité.
Annexes	



## FICHE ACTION N° 45

### Mise en œuvre du schéma cyclable

Orientation stratégique	Adaptation au changement climatique, mobilités et sobriété énergétique
Action nom	Mise en œuvre du schéma cyclable
Action n°	45
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	La pratique du vélo est historique à Lillers sur le plan de loisirs et du sport. L'enjeu est d'en faire également l'outil de mobilité de proximité. Sur la base d'une étude d'accessibilité des collèges menée par le Département à conforter par une étude globale de circulation multimodes, la mise en œuvre du schéma cyclable permettra le report modal pour les déplacements de proximité. La commune a déjà mis en place en centre-ville une offre de stationnement sécurisé dédié aux deux roues et programmé la première piste cyclable d'accès au centre-ville.
Partenaires	CEREMA Département CABBALR Artois mobilités
Dépenses prévisionnelles	Adaptation de l'infrastructure routière aux modes actifs : 600 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Conseil Départemental : 60 000 € CABBALR : 42 184 € AAP modes doux en Hauts de France (plan de relance) :
Calendrier	Première infrastructure (rue Principale) : 2023 Plan pluriannuel d'investissement 2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des travaux. Infrastructures réalisées (en ml)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est à la fois de faciliter les déplacements intramuros en deux roues mais également d'améliorer les conditions d'accessibilité au centre-ville par les modes actifs, notamment depuis les hameaux de la commune et renforcer ainsi l'activité en centre-ville.
Annexes	Carte



## FICHE ACTION N° 46

### SOLUTION NUMERIQUE COMMERCE

Orientation stratégique	Revitalisation commerciale et confortement des services
Action nom	Solution numérique commerce
Action n°	46
Statut	<u>En projet</u> / validée / engagée
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : ville de Lillers Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste en la mise en place d'une solution numérique à destination des commerçants et professionnels locaux destinée d'une part à améliorer leur offre en matière de services et d'autre part à fidéliser la clientèle des commerces lillérois et développer une identité propre.
Partenaires	Union Commerciale de Lillers
Dépenses prévisionnelles	Solution numérique : 20 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Banque des Territoires
Calendrier	Partage de la solution avec les commerçants et mise en œuvre : 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place de la solution numérique
Conséquence sur la fonction de centralité	L'offre numérique à proposer par les commerçants permettra de capter et fidéliser une clientèle dont les modes de consommation ont changé, notamment depuis la crise sanitaire du COVID-19, tout en renforçant l'activité traditionnelle en centre-ville.
Annexes	



## FICHE ACTION N°47

### OPAH-RU

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Suivi et animation d'une OPAH-RU
Action n°	47
Statut	En projet / validée / <u>engagée</u>
Niveau de priorité	<u>Fort</u> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CABBALR Type de l'organisation : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La CABBALR a engagé la mission de suivi et d'animation d'une OPAH-RU sur les communes d'Auchel et de Lillers au titre du dispositif PVD (lot 2), en Octobre 2022 au même titre que pour le dispositif ACV (lot 1) sur Béthune et Bruay-la-Buissière.</p> <p>La phase de suivi et d'animation de l'OPAH-RU est prévue pour une durée de 5 ans. Cela confère un périmètre d'intervention restreint pour concentrer des moyens et encourager le co-financement des actions par une implication plus forte des communes, initier le volet renouvellement urbain et des réhabilitations qui contribuent au changement d'image des centres-villes, et renforcer le traitement du parc locatif privé dans le but d'améliorer l'offre locative.</p>
Partenaires	ANAH CDC / Banque des Territoires Villes d'Auchel et Lillers
Dépenses prévisionnelles	1 000 000€ maximum – Ingénierie
Plan de financement prévisionnel	ANAH : 55% lot 2 CABBALR : 45% lot 2
Calendrier	Comité technique de suivi engagé Action engagée au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calendrier respecté Mise en œuvre du programme d'actions
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité des logements</p> <p>Lutter contre la précarité énergétique (réhabilitation thermique...)</p> <p>Remettre sur le marché des logements vacants (immeubles avec commerce en RDC...)</p> <p>Améliorer les logements (amélioration des conditions de vie des propriétaires occupants, adaptation à la perte d'autonomie, garantir l'accessibilité...)</p> <p>Diversifier l'offre et les statuts d'occupation et contribuer à l'attractivité des centralités urbaines (traitement des façades, production de logements à loyers maîtrisés...)</p> <p>Accompagnement des copropriétés dégradées et/ou fragiles</p>
Annexes	

